

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21- 10

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Jeudi 15 Avril 2021**

OBJET : Approbation du Procès-Verbal in extenso du Comité du 12 Décembre 2020-

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Monsieur Raphael MARTINE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 15 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des PV in extenso des séances du Comité du 26/08/2020 et du Comité du 18/12/2020**
2. **Examen et Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal**
3. **Examen et Vote du Budget Primitif 2021 - Annexe CFME**
4. **Validation du plan de financement de l'appel à projets d'un Corridor Ecologique**
5. **Indemnisation des caféiculteurs et des éleveurs de cochons créoles noirs d'excellence**
6. **Missions d'expertise du Café (n°2) et de la Vanille d'excellence**
7. **Convention de partenariat du projet GRENN PEYI**
8. **Questions diverses**

Membres présents

Pour la CTM

→ **Membres Titulaires** : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN – J. DULYS-PETIT -
Messieurs D. LOUIS-REGIS – R. MARTINE - F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) -
Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) -
Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr R.
GABRIEL(Marlin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G..
GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE(Saint-
Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce)-
Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie)– Mr C. PALIN (Trinité) -

Pour les Communautés d'Agglomération

→**Membres Titulaires** : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**CTM** : Mr F. LORDINOT à Mr D. LOUIS-REGIS – Mrs C-A MENCE et D. ZOBDA à Mr F. CATHERINE -

→**Communes** : Mr J. DOMERGUE à Mr R. DULYMOIS - Mr J-C VARACAVOUDIN à Mr J-L GUIZONNE –
Mr E. JULTAT à Mr R. BRITHMER –

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET – B. BIROTA -

→**Communes** : Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) –
Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr M. GOLBASAMY (Saint-Pierre) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin) -

→**Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité en date du 12 Décembre 2020 transmis aux Membres du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu la convocation en date du 07 Avril 2021 adressée aux Membres portant à l'ordre du jour notamment le vote du Procès-Verbal du Comité du 12 Décembre 2020,

Le quorum étant atteint et le Président ayant demandé aux membres leurs observations sur le procès-verbal in extenso de la réunion du Comité du 12 Décembre 2020,

le Comité syndical

Article 1

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal in extenso de la réunion du Comité en date du 12 Décembre 2020.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

✈ Fait à Fort-de-France, le 15 Avril 2021

Le Président, ✈
Denis LOUIS-REGIS





PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

*Vendredi 18 décembre 2020
par visioconférence*

L'An Deux Mil Vingt et le vendredi 18 décembre, à 14 Heures 30, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel de Martinique se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président Denis LOUIS-REGIS.

SOMMAIRE

Réunion du Comité syndical du vendredi 18 décembre 2020
sous la présidence de Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Président du Parc Naturel de Martinique

<u>Dossiers Finances</u>		
1. DM1	p. 11	Vote p.28
2. Adaptation cadre budgétaire – COVID 19		
3. Crédits provisionnels 2021	p.28	Vote p.44
4. Règlement de factures INRA et ONF	p.32	Vote p.41
5. Marché équipements informatiques	p.45	Votes p. 58 et 67
<u>Dossiers Ressources Humaines</u>		
6. Transformation de postes	p. 68	Vote p.72
7. Mise à jour délibération RIFSEEP du 20 novembre 2020		
<u>Autres dossiers</u>		
8. Convention de partenariat UNESCO	p.73	Vote p.76
9. Point audits socio-organisationnel et financier	P.76	Information
10. Questions diverses		

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Denis LOUIS-REGIS, Président.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Bonsoir collègues. Excusez-moi pour le retard mais vous avez vu que ces derniers jours, la circulation a beaucoup évolué dans le pays. Je ne sais pas si c'est lié au déconfinement ou si nous avons beaucoup plus de touristes dans le pays ou si c'est dû au nouveau radar que l'on a installé au niveau de l'aéroport, mais il y a un fort ralentissement à ce niveau. On essaie de prendre des marges mais malgré cela, on se retrouve à accuser des retards.

J'ai cru comprendre que nous avons le quorum. Nous allons procéder à l'appel, Monsieur le DGS.

Mme Ghislaine LATOURNALD *procède à l'appel nominal des élus :*

Collège CTM :

M. BOUTRIN Louis	Absent
Mme LESDEMA Marie-Line	Présente
M. COUTURIER Gilbert	Absent
M. LOUIS-REGIS Denis	Présent
M. MARTINE Raphaël	Absent
Mme BAURAS Christiane	Absente
Mme TOUL Marie-France	Présente

Mme Marie-France TOUL *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

Je suis présente et j'ai la procuration de Monsieur GABRIEL. Mais j'ai oublié que Madame PLANTIN m'avait déjà donné la sienne. Je garde celle de Monsieur GABRIEL, mais il faudrait, si on peut, donner la procuration de Madame PLANTIN à quelqu'un d'autre, parce qu'elle a un problème d'électricité.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

On ne peut pas avoir deux procurations ?

M. Jean MONFORT *(Commune du Diamant)*

Non, le confinement est terminé en Martinique. Avec le confinement, on pouvait avoir deux procurations. Il faut donner à quelqu'un d'autre l'autre procuration.

Mme Marie-France TOUL *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

On ne peut pas donner la procuration de Madame PLANTIN au Président ou à Madame LESDEMA ?

M. le Directeur Général des Services

Madame LESDEMA a déjà une procuration.

Mme Marie-France TOUL *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

Président en a une déjà aussi ?

M. le Directeur Général des Services

Oui, Président en a déjà une.

(Brouhaha)

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des élus :*

Monsieur JEAN-BAPTISTE accepterait-il de prendre la procuration de Monsieur THABAR ? Monsieur JEAN-BAPTISTE ?

M. JEAN-BAPTISTE

Je suis d'accord.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Merci beaucoup.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des élus :*

Mme TOUL Marie-France est présente. Elle a la procuration de Monsieur GABRIEL.
M. ADENET Lucien Absent
Mme PLANTIN Maryse Elle nous rejoint
M. BIROTA Belfort Absent
M. LORDINOT Fred Absent - donne procuration à Madame BARBOUX
Mme BERNABE Cora Absente
Mme DULYS Jenny Absente – donne procuration à M. CATHERINE
M. ZOBDA David Absent
M. CATHERINE Félix Présent

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia Absente
M. LARCHER Christian Absent excusé – procuration à Mme LESDEMA
M. MONSTIN Gérard Présent

M. Gérard MONSTIN

Je suis encore là mais j'ai donné procuration à Norbert MONSTIN.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des élus :*

M. BIRON Alex Absent
M. MONFORT Jean Présent
M. DE LEPINE Désir Présent
M. JEAN-BAPTISTE Etienne Présent
M. JOUYE DE GRANDMAISON Luc Absent
M. DOMERGUE Joël Présent

M. Joël DOMERGUE

Je suis encore présent mais je vais partir à 16 heures. J'ai donné procuration à Monsieur MONFORT.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des élus :*

M. GUIZONNE Jean-Luc Présent
M. AVININ Ugo Absent
M. THABAR Jonathan Absent excusé – procuration à M. JEAN-BAPTISTE
M. DOULIN David Absent

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Monsieur JEAN-BAPTISTE a demandé la parole puis Monsieur BOUTRIN.
Monsieur JEAN-BAPTISTE, tu as la parole.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE

Non, j'avais déjà répondu.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Monsieur BOUTRIN a levé la main mais il l'a enlevé.
Est-ce qu'il veut s'exprimer ?
On poursuit Madame LATOURNALD.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des élus :*

M. THALMENSY Sylvain	Absent
M. VARACAVOUDIN Jean-Charles	Présent
M. MICHALON Max	Absent excusé
M. GABRIEL Emile	Absent excusé – procuration à Mme TOUL
M. BRITHMER Ronald	Présent
Mme SALIBERT Karine	Absente
M. CYRILLE Charles	Présent
M. GLONDU Georges	Présent
M. SAINTE-ROSE FRANCHINE Alex	Présent
M. DULYMBOIS Robert	Absent excusé – procuration à M. BRITHMER
Mme APOCAL Marie-Annick	Absente
Mme LAMIN Marie-Josée	Absente
M. GOBALSAMY Mickaël	Présent
M. SAINT-CYR Christophe	Absent excusé – procuration à M. LOUIS-REGIS
M. ELISABETH Jimmy	Absent excusé – procuration à M. BEAUNOL
Mme BAZABAS Jocelyne	Présente
M. JULTAT Éric	Absent
M. PALIN Christian	
Mme BARBOUX Bénédicte	Présente
M. OCCOLIER Ludovic	Présent

Collège « Communautés de communes »

M. MONSTIN Norbert	Présent
M. CLEMENTE Luc	Absent
M. BEAUNOL Jean-François	Présent

Nous avons DOUZE (12) procurations et VINGT (20) présents et DEUX (2) personnes publiques, cela fait VINGT-DEUX (22) présents.

Nombre de membres en exercice	53
<i>Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance</i>	22
<i>Nombre de procurations à l'ouverture de la séance</i>	12

➤ **Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.**

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci. Nous allons débiter nos travaux.
Il faut nommer un ou une Secrétaire de séance.

Monsieur BOUTRIN demande la parole ?

M. Louis BOUTRIN (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, tout à fait. Je voudrais savoir à quelle heure était prévu le Conseil syndical de cet après-midi ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

14 heures 30.

M. Louis BOUTRIN (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Vous notez que le Président est arrivé à 15 heures 30.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Non, le Président était connecté bien avant 15 heures 30.

M. Louis BOUTRIN (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Devant cette absence de respect pour les Conseillers qui sont en train d'attendre, je serai obligé de quitter la réunion ayant d'autres contraintes. Merci.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Chers collègues, j'avais demandé à ce que nous ayons un ou une Secrétaire de séance. Madame TOUL se propose. C'est bien cela ?

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Juste prendre la parole pour simplement rappeler au Conseiller qui vient de s'exprimer, à Monsieur BOUTRIN, le nombre de fois où nous étions nous, à pouvoir l'attendre, en tant que Président également. Je pense que dans le contexte dans lequel nous sommes, alors que le Président était déjà connecté, il est vraiment mal placé pour faire cette remarque.

Maintenant, s'il doit s'absenter, cela peut se comprendre. C'est sur ce point que je voulais...

M. Louis BOUTRIN (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame TOUL, je ne vous ai pas sonné. Ne me cherchez pas, s'il vous plaît. Je ne vous ai pas sonné, d'accord ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je t'en prie, Président.

M. Louis BOUTRIN (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Vous allez arrêter de me couper le micro, avec vos comportements de petits dictateurs tropicaux, s'il vous plaît. C'est inadmissible ce que vous faites. Quand quelqu'un s'exprime, la liberté d'expression doit être, même si ce que je dis, cela vous dérange, vous devez m'écouter. Dites à l'opérateur d'arrêter ces attitudes de dictateurs tropicaux. Il coupe le micro sur un Conseiller. Je dis à Madame TOUL que je ne l'ai pas sonnée.

Il y a un procès-verbal. Ce que je dis va figurer dans le procès-verbal. Je me suis adressé au Président.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je m'étais également adressée au Président. Merci.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Vous avez terminé, Monsieur BOUTRIN ? Bien. Nous n'allons laisser personne perturber notre séance. Je tiens à témoigner tout mon soutien à l'ensemble des élus qui ont participé au précédent Comité syndical, lors de mon absence, qui a été présidé par Madame LESDEMA et notamment au personnel du Parc Naturel Régional de Martinique parce que lors de cette séance, il y a eu des propos déplacés venant d'élus qui, de par leurs responsabilités et leurs fonctions, n'auraient pas dû avoir cette posture mais il y en a aussi qui sont tristement célèbres pour ces postures. Nous les connaissons.

Nous allons entamer nos travaux, chers collègues.

Madame TOUL avait clairement indiqué que j'étais connecté, bien avant 15 heures 30 et je me suis déconnecté pour me mettre en présentiel au Parc Naturel Régional de Martinique.

A l'ordre du jour, il est prévu :

I. Dossiers Finances

1. DM1 - qui appelle à des observations que je vais vous communiquer tout à l'heure.
2. Adaptation Cadre budgétaire - COVID-19
3. Crédits provisionnels 2021
4. Règlement de factures INRA et ONF
5. Marché équipements informatiques

II. Dossiers Ressources Humaines

6. Transformation de postes
7. Mise à jour délibération RIFSEEP du 20 novembre 2020

III. Dossiers complémentaires

8. Convention de partenariat UNESCO
9. Point audits socio-organisationnel et financier
10. Questions diverses

Nous avons avec nous, aujourd'hui, Madame de POMPIGNAN qui porte le projet « Martinique, Réserve de Biosphère » qui souhaiterait nous apporter un certain nombre d'informations sur cette initiative. Si vous en êtes d'accord, nous allons lui demander d'intervenir avant le début de nos travaux.

Est-ce qu'il y a une objection à cela, collègues ?

Il n'y aura pas de débat. C'est une information. S'il n'y a pas d'objection, nous demandons aux services de demander à Madame de POMPIGNAN de nous rejoindre.

Madame de POMPIGNAN nous a rejoints.
Vous avez la parole, Madame de POMPIGNAN.

Mme Nathalie de POMPIGNAN

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je tiens à remercier très vivement le Président du Parc Naturel Régional de m'avoir conviée à vous présenter la démarche de la candidature de la Martinique au titre de « Réserve de Biosphère ». (*inaudible*) une coopération que nous envisageons avec le Parc Naturel.

Je vais essayer d'être la plus brève et la plus synthétique possible. Je commencerai par donner une définition de ce titre mondial qui ne parle pas forcément à tout le monde parce que nous sommes un peu dans l'abstrait. Lorsque l'on parle de la yole de la Martinique ou de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord, on voit d'emblée de ce dont il s'agit. Lorsque l'on parle de Réserve de Biosphère, c'est abstrait.

Je vais en donner une définition très brève. Peut-être commencer par vous dire ce qu'il n'est pas, pour vous présenter ce qu'il est. Ce qu'il n'est pas c'est une mise sous cloche de la Martinique. (*inaudible*)... de l'ensemble du territoire de la Martinique. Il ne s'agit pas d'une mise sous cloche. Il ne s'agit pas d'une nouvelle catégorie (*inaudible*), il ne s'agit pas non plus d'imposer une réglementation. Il n'émane pas de la volonté de l'Etat mais de la population.

Ce qu'il est c'est un titre qui est attribué par le programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO qui est un des plus importants et des plus anciens de cette institution. Il date des années 1970. Il est attribué aux territoires qui s'engagent dans une démarche de développement économique et social soutenable tout en préservant et en valorisant les richesses naturelles, la biodiversité exceptionnelle de notre territoire et ses atouts naturels. Voilà ce qu'est ce titre.

Il se caractérise par deux points très précis : la démarche de candidature est une démarche populaire. Ce sont les Martiniquais qui ont construit le dossier de candidature de la Martinique lors de réunions publiques territoriales dans les communes du territoire, en l'occurrence les 34 communes du territoire. Ils se sont engagés avec leur maire, les représentants municipaux et les habitants dans cette démarche.

L'autre caractéristique est qu'il s'agit d'une démarche de coopération. C'est extrêmement fort ce titre mondial puisque ce titre mondial positionne un territoire automatiquement dans un réseau. Un réseau de coopération internationale à l'échelle du monde. Il y a 714 réserves de biosphère dans 124 pays, c'est-à-dire une très grande proportion des états-membres de l'UNESCO. Le territoire est également positionné dans un réseau régional, en l'occurrence le réseau caribéen. 14 réserves de biosphère dans 8 pays. Le dernier territoire « réserve de biosphère » à avoir rejoint ce réseau l'a été, il y a deux mois, il s'agit de la République de Trinité-et-Tobago. Il y a aussi le réseau national, le réseau français qui, lui, comporte 14 réserves de biosphère dont 2 ultramarines (la Guadeloupe et la Polynésie).

Nous croisons fortement les doigts pour que la Martinique puisse être le troisième territoire ultramarin à obtenir cette reconnaissance.

Qui porte cette candidature ? C'est une association. C'est une initiative citoyenne. C'est une association qui est constituée de 18 membres fondateurs extrêmement diversifiés. Il y a 5 associations et institutions qui la composent à savoir les acteurs publics comme l'Association des Maires de Martinique, les acteurs économiques comme Contact- Entreprises, des acteurs du monde scientifique (Carbet des Sciences), les acteurs du monde du Rhum (CODERUM) et les acteurs culturels (Tropiques Atrium) et à leurs côtés, il y a 13 personnes extrêmement engagées et motivées qui elles aussi ont des horizons divers puisque cela va de (*inaudible*), thématique sportive, en passant par, pour ceux qui les connaissent, Michel FAYAD, Emmanuelle LISE, Karine ROY-CAMILLE NICOLAS-ETIENNE et Jean-Paul JOUANELLE, entre autres.

L'association est absolument apolitique. Elle ne bénéficie d'aucune subvention publique. C'est important. Elle finance ses actions par des partenariats, des adhésions et des dons. Elle s'est très fortement investie dans cette candidature puisque nous sommes, à l'échelle du monde, la première candidature portée par une association aussi diversifiée qu'est celle portant le dossier de candidature de Martinique.

L'UNESCO a un regard tout à fait privilégié sur la candidature de la Martinique depuis que nous l'avons initiée en septembre 2018. L'association a été créée en 2017. Il a fallu un an pour la structurer et réunir les moyens nécessaires à son fonctionnement. Nous avons démarré nos réunions publiques territoriales en septembre 2018 et ce, jusqu'en octobre 2019 auprès des 34 communes. Plus de 3 500 personnes ont participé à ces réunions.

Il s'agissait de réunions d'information dans un premier temps pour pouvoir expliquer ce qu'était une réserve de biosphère et des réunions de co-construction, c'est-à-dire qu'il y avait 4 thématiques qui sont des thématiques présentes dans toutes les candidatures « réserves de biosphère » c'est-à-dire les richesses naturelles du territoire, les richesses culturelles, les savoir-faire, les produits, les activités, les pratiques, les connaissances traditionnelles engagées en faveur d'un développement durable et l'éducation à l'environnement et la recherche.

A partir de ces 4 thématiques, nous avons structuré cela en 4 ateliers. Les participants devaient répondre à quatre questions :

- ❖ Peut-on être fier en Martinique ?
- ❖ De quoi êtes-vous fier dans votre commune ?
- ❖ Quelles menaces identifiez-vous en particulier en ce qui concerne (*inaudible*) ?
- ❖ Quelles propositions souhaitez-vous présenter ?

Ce sont des réunions qui ont suscité l'implication, l'enthousiasme des habitants. Notre plus grande difficulté était de faire cesser cette réunion et de respecter notre calendrier horaire puisque (*inaudible*).

A partir de là, nous avons fait un travail de synthèse énorme de façon à n'oublier aucune proposition et à les réunir là où cela était possible. Nous avons présenté cette synthèse en décembre 2019 à une centaine de participants. Tous les acteurs publics et privés étaient conviés, notamment le Parc Naturel Régional et l'Etat.

Une fois ces propositions validées par les participants, nous avons constitué le dossier de candidature avec une équipe dédiée. Nous avons remis ce dossier au mois de mai au Comité français parce que là aussi c'est la même structure institutionnelle. Les dossiers de candidature sont adressés au Comité français à Nîmes, le réseau des Réserves de Biosphère françaises, qui valide les candidatures avant de les transmettre à l'UNESCO. Encore une fois, il n'y a pas d'intervention de l'Etat.

Le dossier a été reçu au mois de mai. J'ai été moi-même auditionnée au mois de juin. Il y a eu un certain nombre d'allers-retours entre le Comité français et l'association (observations, adaptations, etc.) C'est assez classique.

Nous l'avons remis définitivement au mois de septembre. Le Comité français l'a validé et transmis officiellement à l'UNESCO en octobre.

La suite : le dossier de candidature est entre les mains de l'UNESCO. Normalement, les décisions de validation de ces candidatures devraient avoir lieu, si les conditions sanitaires le permettent, au mois de juin.

Inutile de vous dire que nous appuyons et soutenons de façon vive et ferme, l'autre candidature mondiale. Nous avons eu le bonheur de voir la yole consacrée comme patrimoine immatériel de l'UNESCO. Nous soutenons le dossier de candidature de la Montagne Pelée et les Pitons du Nord. Nous avons d'ailleurs, très souvent, communiqué sur ce plan, en disant à quel point ces candidatures peuvent se compléter, se renforcer pour porter haut et fort, les couleurs de la Martinique.

Je crois personnellement, que c'est une chance exceptionnelle, historique en tout cas, ces candidatures qui sont présentées. C'est une conjonction de moments, de personnes qui font que (*inaudible*) pour que notre pays qui se trouve déjà (*inaudible*) encore plus dans les mois à venir. Voilà ce que je tenais à vous dire.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci Madame de POMPIGNAN pour ces informations qui, je pense, en ont convaincu plus d'un. C'est vrai que la Martinique est concernée par ces trois démarches. Il n'y a plus que deux démarches maintenant puisqu'hier nous avons eu le bonheur de connaître la décision et la yole de Martinique a été inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Aujourd'hui, nous avons un projet porté par le Parc Naturel Régional de Martinique au patrimoine mondial naturel avec les deux sites, les forêts et le volcan de la Montagne Pelée et la réserve Biosphère.

Vous l'avez rappelé, c'est une chance pour la Martinique. Sachez que nous aussi nous avons soutenu la yole et nous soutenons également le projet que vous portez.

Permettez-moi de répéter ce que vous m'avez dit lors de notre entretien. Nous sommes aux Jeux Olympiques. Aux Jeux Olympiques, il y a plusieurs disciplines : la natation, le saut en hauteur, le 100 mètres, etc. Nous ne concourrons pas dans les

mêmes disciplines. Par contre, un même pays peut revenir avec plusieurs médailles d'or. C'est ce que nous espérons.

Nous vous disons bonne chance et souhaitons que nous puissions avoir cette triple reconnaissance.

Mme Nathalie de POMPIGNAN

Nous nous disons bonne chance. *(Rires)*

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui, nous nous disons bonne chance.

Mme Nathalie de POMPIGNAN

Tout à fait.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci encore Madame de POMPIGNAN.

Mme Nathalie de POMPIGNAN

Merci infiniment de m'avoir écoutée.

(Madame Nathalie de POMPIGNAN quitte la salle du Conseil)

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Chers collègues, nous allons poursuivre.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Président Denis LOUIS-REGIS *expose à l'assemblée,*

Je vous disais concernant le rapport n°1. Il y a quelques observations qui se présentent à nous. Après réflexion et seconde analyse avec des membres du Bureau, le 16 décembre 2020, à leur demande, suite à la réunion du Bureau syndical élargi à la commission Finances qui s'est déroulé le lundi 14 décembre 2020, il a été proposé de retirer la Décision modificative à l'ordre du jour de notre Conseil syndical d'aujourd'hui. Cela ne peut se faire qu'avec votre accord.

En effet, quelques collègues ont évoqué des incertitudes persistantes sur les chiffres de cette DM et plus largement sur l'état de nos capacités réelles de financement notamment pour ce qui est de notre programme d'action antérieur à 2020. C'est ainsi que des questions se posent sur la compatibilité des engagements, sur des dépenses inhérentes à des opérations qui dépassent largement les enveloppes qui étaient prévues au budget à savoir par exemple, les Floralties - je peux vous dire qu'hier encore, j'étais à mon bureau au Parc et je reçois encore des factures quant à cet événement - le programme d'animation « Martinique, merveille du monde », les voyages et les déplacements etc. puisqu'il y a eu bien d'autres réflexions. Je vous disais qu'il y a encore des factures qui parviennent au Parc concernant des opérations qui, pour certaines, sont terminées depuis un an.

Le fait de n'avoir pas respecté les procédures de marché sur ces opérations – j'essaie de faire un jeu d'équilibriste dans ce que je dis – ne nous permet pas d'avoir une vision claire de ce qui devait être dépensé. D'ailleurs, et vous le savez, dès ma prise de fonction, j'avais demandé au DGS de me faire une évaluation financière et précise de certaines de ces opérations. C'est vrai que l'héritage est très lourd. Il peut entamer durablement les capacités d'action du Parc. Il impose donc d'avoir une vision claire de la situation.

Avant de soumettre cette proposition des membres du Bureau à votre avis, je tiens quand même au préalable, à vous alerter des incidences du retrait de ce dossier. Je suis obligé de le faire puisque nous sommes en Comité syndical et c'est enregistré.

Les risques encourus, cela concerne les insuffisances de crédits sur le chapitre 012, les insuffisances de crédits pour payer les cotisations sociales avec pénalité à compter du 05 janvier 2021, estimées – nous l'avons évoqué également en réunion de Bureau - à peu près à 11 000 €.

Le programme d'actions ajusté n'est pas intégré dans la demande d'avance du financement CTM, ce qui peut compromettre ce programme d'actions sur 1,5 million d'euros au niveau de la trésorerie. Cela pourrait mettre l'institution en difficulté.

Je vous fais part un peu de nos discussions et je laisserai à votre appréciation puisque c'est à vous, le Comité syndical, d'en décider. Ce que j'avais dit aussi c'est que la DM sert à ajuster les lignes de crédit au regard des dépenses et des recettes réalisées. En fin de compte, ce sont les responsabilités qui pourraient nous être attribuées ou encore les réponses à un certain nombre de questions pourraient se trouver lors de la présentation du Compte administratif et celui du Compte de gestion du Trésor.

Je soumets cette demande à votre appréciation et s'il y a des observations, nous vous écoutons. Sinon, je vais passer au vote puisque je ne vois pas de main se lever.

Oui, collègue.

(Intervention inaudible)

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

La suite serait que l'on puisse se réunir très rapidement en Bureau élargi à la commission Finances pour que l'on puisse préparer une nouvelle DM au début du mois de janvier.

Collègues, le vote est lancé.
Une fenêtre va s'ouvrir sur votre écran. Vous pourrez voter pour, contre ou abstention. Est-ce que l'on peut lancer la fenêtre ? Il vous appartient maintenant, collègues, de vous exprimer.

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE *(Commune de Fonds-Saint-Denis)*

Excusez-moi. La question qui est mise n'est pas bien formulée : présentation de la Décision modificative. Vote pour la présentation. C'est vote pour le retrait.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègue JEAN-BAPTISTE, tu m'entends ? Vous avez une fenêtre qui s'est affichée. Vote pour la présentation de la Décision modificative. Pour, contre, abstention. C'est à cela qu'il faut répondre.

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)

La proposition que tu as faite c'est qu'on la reporte. C'est pour cela que je posais la question. Est-ce que l'on vote ta proposition ou est-ce que, du fait que tu nous parles de cela, cela voudrait dire que si on adhère à ta proposition, cela veut dire que l'on vote contre. J'aurais voté pour si je n'avais pas regardé.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

J'ai exposé, collègue, ce qui m'a été proposé en réunion de Bureau durant la semaine. Maintenant, je ne peux pas prendre cette décision sans que le Comité syndical ne se prononce. Je répète la question qui s'est affichée sur votre écran : « Vote pour la présentation de la Décision modificative ». Pour, contre, abstention.

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)

J'avais mal compris.

Monsieur Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Moi aussi.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Qui demande la parole ? Monsieur GLONDU ?

Monsieur Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Oui. Comme le Président avait annoncé qu'il souhaiterait retirer le vote pour la présentation donc reporter, j'ai mal compris. Ceux qui sont d'accord pour le report, ils votent contre ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui, c'est cela.

Monsieur Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Est-ce que je peux refaire mon vote parce que j'ai mal voté ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Il y a plusieurs mains qui se lèvent.

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)

C'est bien ce que je viens de dire. J'ai mal voté. Comme j'ai voté pour, cela voudrait dire que je vote contre le report. C'est bien cela ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui.

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)

Il faudrait que je vote contre, pour qu'il y ait le report. C'est bien cela ?

(*Brouhaha*)

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)

J'ai donc mal voté.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Il y a Monsieur CATHERINE, Monsieur THALMENSY et Monsieur CYRILLE qui ont demandé la parole. Dans l'ordre, c'était Monsieur THALMENSY, il me semble, puis Monsieur CATHERINE et après Monsieur CYRILLE.

Monsieur THALMENSY, tu as la parole.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

La question pour moi était mal formulée parce que j'ai voté pour. De ce fait, comme le précédent collègue a dit, il fallait voter contre. Il faut que je revote.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Je reprends ce que je vous ai dit. Peut-être que je me suis mal fait comprendre. Je disais qu'il y a eu un certain nombre d'observations puisque le Bureau élargi à la commission Finances s'était réuni le 14 décembre puis à la demande d'un certain nombre d'élus, le 16 décembre.

Les collègues ont évoqué des incertitudes persistant sur des chiffres de cette DM et plus globalement sur l'état de nos capacités réelles de financement notamment pour ce qui est de notre programme d'action antérieur à 2020. C'est ainsi que des questions se posent sur la compatibilité des engagements, sur des dépenses inhérentes à des opérations qui dépassent largement les enveloppes qui étaient prévues au budget, à savoir les Florales, par exemple, le programme d'action « Martinique, merveille du monde », des voyages et déplacements, etc. Je signalais qu'il y avait encore des factures qui dataient de 2019 qui nous arrivaient encore. Hier encore, je disais que j'étais à mon bureau, et j'étais en train de traiter des factures de 2019.

J'ai rappelé aussi que j'ai demandé au DGS de me faire une évaluation financière précise de certaines de ces opérations et j'ai dit aussi que nous avons un héritage qui était lourd mais que cette décision, il faut le dire aussi puisque nous en avons parlé en réunion de Bureau, de retirer la DM à l'ordre du jour pourrait également impacter la situation du Parc notamment sur les insuffisances de crédits au chapitre 012, sur les insuffisances de crédits pour payer les cotisations sociales voire des pénalités qui sont évaluées à 11 000 € à compter du 05 janvier 2021.

Le programme d'action ajusté qui a été déposé à la CTM n'a pas intégré la demande d'avance du financement CTM. Cela peut être compromis. Je rappelle que cela concerne 1,5 million d'euros en trésorerie.

Il vous est proposé de vous positionner. C'est le Comité syndical qui décidera. Je me soumettrai à la décision du Comité syndical. Je reprends ce que je disais : vote pour la présentation de la Décision modificative. Pour, contre ou abstention.

La fenêtre sera réinitialisée et vous sera représentée.
Avant cela, il y a Monsieur DE LEPINE qui demande la parole.

En sachant que le 012, c'est la ligne des salaires du personnel.
Monsieur DE LEPINE, tu as la parole. S'il ne nous entend pas, on passe à Monsieur CATHERINE qui avait demandé la parole.

M. Désir DELEPINE (*Commune de Ducos*)

Vous m'entendez ? Je disais que mon internet est instable. Madame de POMPIGNAN est intervenue tout à l'heure. C'était vraiment inaudible. Est-ce qu'il y aura un petit rapport écrit qui nous sera adressé par la suite ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Cela concerne la question 10. Tu as reçu les rapports. Tu as entendu, Monsieur DE LEPINE ?

M. Désir DELEPINE (*Commune de Ducos*)

Oui, j'ai entendu. Je verrai tout à l'heure en questions diverses. D'accord.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Monsieur CATHERINE, tu as la parole.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci Président. Bonsoir à tous. Simplement, je t'ai entendu, Président, mais je pense qu'il y avait un peu de confusion et de clarté dans ce que l'on a à dire. Tu as bien évoqué la notion d'incertitude qui persiste sur les chiffres et donc la nécessité qu'il y ait une clarification de la situation en sorte que nous puissions voter une DM (*inaudible*) en dépit du travail conséquent qui est fait par les agents qui sont impliqués sur ce dossier.

C'est vrai qu'il y a des choses que l'on ne peut pas accepter. Le fait de n'avoir pas respecté les procédures de marché sur ces opérations. En tout cas, je ne veux pas reprendre les éléments que tu évoques. Tu as parlé d'héritage tout à l'heure. C'est vrai que cet héritage nous plombe.

Ce que tu as dit, en clair, c'est que tu as décidé de retirer cette question à l'ordre du jour. La question qui doit se poser, c'est sommes-nous favorables à retirer la question de l'ordre du jour ou à maintenir la question à l'ordre du jour ?

Il faut que l'on soit clair sur le vote parce que moi, j'avais voté pour retirer la question de l'ordre du jour. Or, il y a une incompréhension. Je pense qu'il faut que l'on soit extrêmement clair. Il s'agit de la décision que tu proposes à l'assemblée de retirer cette question à l'ordre du jour. Ceux qui sont pour vont voter pour retirer, ceux qui sont contre, etc.

L'idée c'est de clarifier les choses pour qu'il n'y ait pas de confusion.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Le problème, collègue CATHERINE, comme il y a un vote, on va dire électronique, je suis obligé de lire ce qui est porté sur la fenêtre qui s'affiche. C'est pour qu'il n'y ait pas cette confusion. J'ai repris en tenant compte de ce qui est porté sur la fenêtre qui s'affiche sur votre écran.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, mais la question, Président, va s'afficher en fonction de la question. Il faut que l'on soit clair sur la question. La question c'est qu'il s'agit de décider de retirer cette question à l'ordre du jour. Est-ce que nous sommes pour ou est-ce que nous sommes contre ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

On va modifier la question qui sera posée en tenant compte de tes observations. On peut modifier la question ? A ce moment-là, vous pourrez voter en tenant compte des observations. On essaie de modifier la question tout de suite et de soumettre le rapport au vote.

Le collègue GLONDU souhaite s'exprimer en attendant que l'on fasse le nécessaire.

M. Georges GLONDU (*commune de Rivière-Pilote*)

Je pense que je vais baisser la main puisque c'est à peu près ce que le collègue précédent a émis comme demande d'information complémentaire : si c'était pour retirer ou voter la décision ?

Il y a quand même des informations contradictoires. Il y a un risque que l'on ne paie pas les charges sociales. Les risques, si on la retire, c'est cela qui porte à confusion.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Je suis obligé en tant que Président de vous donner toutes les informations. Nous en avons discuté en réunion de Bureau. Chacun apportait des éléments d'appréciation mais je ne peux pas non plus ne pas vous donner les risques qu'il pourrait y avoir aussi.

Mais j'entends aussi la demande des élus qui demandent le retrait et que l'on puisse préparer très rapidement une autre DM. Je vous apporte toutes les informations pour que chacun puisse voter en son âme et conscience.

On me dit que l'on ne peut pas modifier la question mais qu'on pouvait relancer le vote. Ce que je vous demande c'est de tenir compte des observations qui ont été apportées. Je crois que tout le monde a compris de quoi il s'agissait.

Il y a encore une main de levée. Monsieur CATHERINE, tu as oublié d'enlever ta main ou tu demandes la parole à nouveau ?

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je n'ai pas demandé la parole mais ma main est toujours là. Simplement tu dis que l'on va revenir sur la question. Il faut bien préciser la question parce que la question n'est pas claire.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

La question qui est sur la fenêtre qui s'affiche, on ne peut pas la modifier. Elle ne reflète pas les observations apportées. On n'a pas la main pour modifier cette question qui s'affiche.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Elle n'est pas encore là la fenêtre.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Elle n'est pas encore là parce qu'il faut relancer le vote. C'est pour vous dire que vous allez voter en tenant compte des observations qui ont été apportées.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

D'accord. Mais je suis un petit peu embêté, Président. La question que tu poses c'est est-ce que l'on retire ou on ne retire pas la question ? C'est de cela qu'il s'agit ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

C'est cela. Baisse ta main, collègue CATHERINE.
Le collègue CYRILLE a demandé la parole.

Collègue CYRILLE, tu as la parole.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Merci Président. En clair, Président, ce que tu proposes c'est de retirer la DM. Par conséquent, il faudrait que nous votions contre à la question qui est posée. C'est cela en réalité.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui, c'est cela.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Parce que tout à l'heure, c'est l'erreur que j'ai faite comme le collègue CATHERINE et les autres, j'étais pour que l'on puisse l'enlever et j'ai voté pour alors qu'en réalité, il faudrait que nous votions contre pour qu'elle soit enlevée. Je te remercie, Président.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Madame TOUL a la parole.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Président, j'aurais bien aimé comprendre : est-ce que tu nous proposes très clairement d'enlever ce dossier ou tu nous dis : j'ai eu des observations de certains collègues et maintenant je mets cette proposition à votre voix ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Si tu me demandes l'avis du Président...

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Non, je ne demande pas l'avis du Président. Je te demande ce que tu as formulé. Je n'ai pas envie de savoir ton avis. Est-ce que tu demandes directement de retirer le dossier – c'est ce que tu as voulu dire – ou as-tu voulu dire « certains collègues m'ont fait part de tel problème et me demandent le retrait, je vous soumetts cette problématique » ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

C'est ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y a des collègues qui m'ont saisi me faisant un certain nombre d'observations. J'ai expliqué un peu. Ces collègues ont motivé leur décision de demande de retrait de cette DM1 à l'ordre du jour pour les raisons que j'ai évoquées.

Vous savez, je suis pour la démocratie. Je suis obligé de faire cette proposition et demander au Comité Syndical de bien vouloir apprécier cette demande, mais je suis obligé aussi d'entendre d'autres collègues qui disent : « attention, il y a des risques ».

Je soumetts l'appréciation des deux manières d'apprécier le rapport. Je soumetts la demande qui a été faite par des membres du Bureau qui est de retirer ce rapport à l'ordre du jour. C'est cela la question.

Monsieur THALMENSY, tu as la parole.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Président, donnez-nous votre avis pour que l'on puisse se baser un petit peu parce que c'est ambigu dans ma tête. Est-ce que je vote pour ou contre ? Votre avis va nous éclairer un peu plus.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Parle plus fort, Collègue THALMENSY, on ne t'entend pas.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Je disais, Monsieur le Président, votre avis va nous éclairer. Il suffit de donner votre avis. C'est votre avis à titre personnel, mais en fonction de votre avis, on pourra quand même, prendre une décision parce que pour moi, c'est ambigu.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Je n'ai aucune difficulté à donner mon avis qui est mon appréciation en fonction des éléments que j'ai. Mon inquiétude a été motivée, et je l'ai dit aux collègues qui étaient présents, sur le risque que j'ai évoqué tout à l'heure concernant les insuffisances de crédits au chapitre 012 qui concernent les salaires du personnel.

Sur la question aussi des pénalités, concernant les cotisations sociales qui sont estimées à 11 000 € et le fait aussi que le programme d'action 2020 ajusté n'ait pas

intégré la demande d'avance du financement CTM et cela représente 1,5 million d'euros.

Aujourd'hui, ma position qui n'a pas bougé, était de dire : maintenons cette DM et ayons le débat mais je ne peux pas non plus écarter la demande des autres collègues qui disent : « Non, Président, il faut retirer ce rapport à l'ordre du jour ». C'est pour cela que je soumetts à votre appréciation cette demande.

J'ai répondu à ta question, collègue THALMENSY ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Oui, mais cela reste toujours ambigu dans ma tête.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Tu veux savoir si je suis pour ou contre ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Attendez, Monsieur le Président. Au début, j'avais voté pour et Monsieur JEAN-BAPTISTE avait voté pour mais dans ce cas, il faut voter contre. C'est cela que je ne comprends pas.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Le Président est très clair là-dessus. Si vous voulez connaître ma position, ma position en tant que Président était de ne pas retirer ce rapport puisque nous l'avions préparé. Maintenant, je te dis que je dois soumettre aussi une proposition d'autres élus. Il faut que l'on accepte cette démocratie. Il faut soumettre cette appréciation des autres élus. Je n'étais pas pour le retrait de ce dossier si c'est ce que tu veux savoir.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Je suivrai vos recommandations, je vais voter pour.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci collègue THALMENSY. Il y a le collègue JEAN-BAPTISTE puis le collègue CATHERINE.

Collègue JEAN-BAPTISTE, tu as la parole.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)

Il me semble que les éléments peuvent être clairs mais c'est au moment du vote et notamment au niveau de la question, puisque Président tu as introduit un élément préalable au premier dossier. Normalement, si on n'avait pas une autre proposition, on serait en train de débattre sur la décision modificative et éventuellement de la valider ou de ne pas la valider.

De ce que j'ai compris, c'est vers cela que toi tu opterais, au vu d'un certain nombre d'éléments. Je n'y vois aucun inconvénient. Le seul problème c'est au moment où on nous soumet le vote. Je veux bien entendre, je ne sais pas quel problème technique il y a, mais si on vote pour le retrait, à ce moment-là, on met très clairement sur la question : voulez-vous le retrait de ce dossier ou de cette décision modificative ?

Sinon cela nous oblige à faire une espèce de calcul absolument incroyable pour mettre non pour quelque chose qui serait oui ou quelque chose qui serait oui, on met non. Ce n'est pas possible.

Démocratiquement, tu tiens compte du fait qu'il y a des propositions qui disent qu'il faudrait l'enlever et tu nous soumetts pour savoir si nous, on est d'accord de l'enlever ou de le maintenir, mais il faut absolument que la question soit formulée dans le document sur lequel on met pour ou contre. Je ne sais pas quel problème il y a au niveau technique d'autant plus que c'était une question qui n'était pas prévue à l'ordre du jour. Normalement, on était venus aujourd'hui non pas pour l'enlever, mais pour la voter ou pas. Si on doit l'enlever, on doit avoir la question libellée de façon très claire : est-ce que l'on veut le retrait ? A ce moment-là, on vote et ce sera très clair.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci collègue JEAN-BAPTISTE. S'il y a retrait, il n'y a pas de présentation, il n'y a pas de débat. S'il y a maintien, il y aura débat sur la DM.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Président.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Attends, collègue CATHERINE. Je te donne la parole...

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Ecoutez, je suis particulièrement embêté de cet échange...

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Attends, collègue CATHERINE. Ton micro est ouvert.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Mais tu m'as donné la parole.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Non, je t'ai dit d'attendre.

Attendez, levez la main, parce que plusieurs personnes parlent en même temps.

Les mains levées : Monsieur BEAUNOL, Monsieur BRITHMER.

Monsieur GROS-DESORMEAUX regarde s'il peut modifier la question selon votre demande. Entretemps, il y a Monsieur BEAUNOL puis Monsieur BRITHMER.

Monsieur BEAUNOL, tu as la parole.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique*)

Je veux juste m'excuser pour ce long retard lié à des difficultés de connexion ici. Deuxièmement, dire que c'est un peu surréaliste le petit débat que nous avons là. Vous nous présentez un dossier. Je pense qu'il faut clarifier les choses sur les conséquences de la décision de retirer ou de maintenir et surtout de retirer.

Comme je n'ai pas entendu tout le débat, je voudrais bien avoir les éléments.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Je vais reprendre pour toi, Monsieur BEAUNOL.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique*)

Je ne dis pas de tout reprendre, mais il faut clarifier.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui, tout à fait. Je vais apporter les motivations.

Je reprends pour le collègue BEAUNOL. J'ai dit que le Bureau élargi à la commission Finances s'est réuni le lundi 14 décembre 2020, et le 16 décembre, j'ai été saisi par un certain nombre de collègues du Bureau apportant des observations à ce rapport et me demandant la possibilité de retirer ce dossier à l'ordre du jour.

Il faut les entendre. Ils ont motivé leur demande de retrait. Ils disaient qu'il y avait des incertitudes sur les chiffres de la DM et plus largement sur nos capacités réelles de financement notamment sur le programme d'action antérieur à 2020. Il y a des questions qui se posent sur la compatibilité des engagements, sur les dépenses inhérentes à des opérations qui dépassent largement les enveloppes qui étaient prévues au budget, à savoir par exemple, les Floralties, le programme d'animation « Martinique, merveille du monde » et un certain nombre de voyages et de déplacements.

J'avais rappelé aussi qu'il y avait encore des factures antérieures à 2020, liées à ces manifestations qui arrivaient encore au Parc Naturel Régional de Martinique. C'est pour cela que j'ai demandé au DGS de me faire une évaluation financière précise sur certaines de ces opérations.

Par contre, je suis obligé aussi de dire qu'une telle décision – parce qu'il nous appartient de décider s'il y a maintien ou pas – pourrait impacter le fonctionnement de la structure, notamment par des insuffisances de crédits au chapitre 012 qui concernent les salaires du personnel mais aussi des insuffisances de crédits pour payer les cotisations sociales avec des risques de pénalités à compter du 05 janvier 2021 et ces pénalités sont estimées à 11 000 €.

Je disais aussi que le programme d'action 2020 ajusté, celui que nous avons déposé à la CTM n'a pas intégré la demande d'avance du financement CTM ce qui pourrait compromettre ce financement et cela concerne à peu près 1,5 million d'euros en trésorerie, ce qui peut, je vous le dis, mettre en difficulté l'institution.

J'ai apporté les motivations des uns et des autres et il est demandé, aujourd'hui au Comité syndical d'apprécier cette demande. Vous allez voir tout à l'heure qu'une nouvelle fenêtre va se présenter à vous au moment du vote et la question pour laquelle vous aurez à cliquer sur pour, contre ou abstention, est la suivante : souhaitez-vous retirer de l'ordre du jour, la présentation de la DM ?

J'ai répondu à ta question, Monsieur BEAUNOL ?

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique*)

Oui, Président. Parfaitement. Si toutes les questions posées par les personnes qui demandent le retrait sont fondées et compte tenu des explications que tu viens de donner, à mon avis, il n'y a pas lieu de débattre. Il y a besoin de clarifications supplémentaires. Je pense que vous avez raison de l'exposer. Les services doivent aller jusqu'au bout.

Malheureusement, nous arrivons tard sur cette question mais les services doivent aller jusqu'au bout pour apporter toutes les données chiffrées parce que si vous dites que nous sommes encore à attendre des factures ou à découvrir des factures à payer, c'est une situation qui n'est pas tenable. Cela va vous obliger à nouveau de recommencer un autre travail. Je pense qu'il faut effectivement retirer cette question de l'ordre du jour.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci. Collègue Félix CATHERINE.

Excuse-moi, collègue, il y avait le collègue BRITHMER avant toi.

Collègue BRITHMER, tu as la parole.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Bonsoir à tous. Je suis de ceux qui ont demandé le retrait de ce dossier et je n'ai pas cessé d'alerter sur des questions fondamentales depuis le Bureau précédent, depuis le Comité précédent et depuis le Bureau qui s'est passé lundi.

Pourquoi ? Tout simplement parce que l'on nous présente une DM que nous risquons de voter et qui est une DM qui est pour moi insincère. Pourquoi ? Je l'ai dit et cela concerne notamment le programme d'action. Nous votions au BP 2020, un programme d'action de 7,2 millions d'euros à peu près avec un autofinancement du Parc de 94 000 €. Ce sont des chiffres un peu à la louche mais c'est à peu près cela.

En DM, on nous demande de voter en recettes et dépenses, 9 millions d'euros donc 2 millions d'euros de moins parce que nous avons des recettes en moins forcément donc il faut équilibrer. On nous demande de voter une DM à 9 millions d'euros mais tenez- vous bien, pas avec 4 000 € d'autofinancement mais 1 337 000 €. Où prenons-nous cet argent ? En sachant que l'on a déjà un compte administratif négatif de 431 000 €. Où prenons-nous le 1 337 000 € pour équilibrer ?

Je dis que je ne voterai pas cela. J'ai dit plutôt que de ne pas voter cette DM, j'ai préféré suggérer au Président de retirer ce dossier, de le mûrir, de voir comment on pourra équilibrer plutôt que de voter un budget insincère.

Sur les conséquences du retrait, je rassure les salariés puisqu'on a posé la question : ils seront payés. Effectivement, les charges ne seront pas payées ce mois-ci avec une pénalité de 11 000 € mais le Parc l'a déjà fait. On paiera la pénalité s'il faut

payer ou on demandera un recours gracieux mais je préfère avoir à payer une pénalité de 11 000 € que de voter un budget insincère.

Pour des raisons que je ne vais pas évoquer là mais que l'on évoquera peut-être quand on l'évoquera, mais moi je dis qu'il y a des dépenses inconsidérées qui n'étaient pas prévues au budget et qui ont conduit à des dérives et ces dérives tu les supportes. Maintenant, si tu veux accepter de les couvrir et de voter un budget insincère, je dis que c'est ton droit. Tu fais ce que tu veux mais moi je ne voterai pas cela.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègue Félix CATHERINE.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci Président. Je ne pensais pas qu'on prendrait une heure pour examiner cette proposition de décision de retrait de la Décision modificative de l'ordre du jour puisqu'il y avait, a priori, une orientation sur cela et j'avais cru comprendre que toi-même, tu étais favorable à cette démarche, tout en disant qu'il fallait soumettre la question au CS.

Là Président tu dis : « J'ai donc demandé aux services de me faire une évaluation financière précise de toutes ces opérations que nous constatons et qui sont notamment des dépenses inconsidérées qui ont pesé sur le budget ». Je suis assez préoccupé.

D'ailleurs, le collègue BEAUNOL comme le collègue BRITHMER l'ont dit également. Toi-même, tu as dit à un moment que l'héritage est lourd. L'héritage pèse aujourd'hui. On ne peut pas cautionner cet héritage. Je le redis, il y a un travail conséquent qui est fait par le personnel sur ce sujet. Il s'agit effectivement de l'affiner.

En tout cas, la démarche impose pour nous, élus, d'avoir une vision très claire de la situation et non pas cette nébuleuse qui est provoquée par l'ancien Président de l'institution.

C'est pourquoi, plutôt que de voter la DM qui ne reflétait pas toute la réalité comme certains l'ont indiqué et comme toi-même, tu l'as indiqué, Président, nous avons proposé effectivement, qu'il y ait cette perspective non pas de ne pas avoir de DM mais de différer cette DM, de la retirer de cette séance de sorte que nous puissions y travailler et peaufiner cette DM.

Par ailleurs, je confirme ce que disait (*Ronald*) BRITHMER tout à l'heure. Il n'y a pas de problème pour le salaire du personnel puisqu'il a déjà été sanctuarisé. On l'a dit au niveau du Bureau.

En ce qui concerne les questions de pénalité au niveau de la Sécu, ce n'est pas la première fois que cela va arriver. On pourra toujours demander effectivement, un recours gracieux sur cette question.

Je n'ai pas de souci sur cela. Ce que je souhaite c'est qu'effectivement, nous ayons à présenter une DM avec toutes les garanties et nous permettre d'avancer positivement.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci collègue CATHERINE.

Collègues, il nous faut avancer puisque tu as rappelé que cela faisait une heure que nous étions sur ce rapport. Je confirme, il est hors de question pour moi de cautionner, de valider une quelconque gestion qui aurait mise en difficulté la structure. Mais, comme je l'ai dit aussi, nous sommes en Comité syndical et je suis tenu à relater les choses comme elles se sont déroulées en réunion de Bureau.

Nous allons procéder au vote mais avant tout, mon avis, le jugement en matière budgétaire c'est le compte administratif et le compte administratif sera en grande partie, lié à la gestion de l'ancien Président.

La question qui vous est posée, collègues : souhaitez-vous retirer de l'ordre du jour la présentation de la DM ? Pouvez-vous vous prononcer, s'il vous plaît ?

Nous allons prendre les votes, Madame LATOURNALD, des délégués qui sont en présentiel, à voix haute.

M. Désir DELEPINE (*Commune de Ducos*)

Président, j'ai été longuement coupé parce qu'il a fallu que je réinitialise tout mon système. Nous sommes apparemment au premier point et la question a été modifiée. C'est bien cela ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui.

M. Désir DELEPINE (*Commune de Ducos*)

Je prends le train en marche.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Tu votes ?

M. Désir DELEPINE (*Commune de Ducos*)

Comme je n'ai pas entendu ce qui a été dit avant, je vais être obligé de m'abstenir en quelque sorte.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

D'accord.

Madame Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de la Martinique*)

J'ai été déconnectée aussi et je voudrais voter pour Monsieur LARCHER pour qui j'ai la procuration.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

D'accord.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Cela marche comment pour les procurations parce que j'ai la procuration de Madame DULYS ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Madame LATOURNALD, tu prends les procurations ?

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur DOMERGUE a donné procuration à Monsieur MONFORT.

M. Joël DOMERGUE (*Commune du François*)

Je suis encore présent. J'ai voté. Je partirai dans un moment.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE doit voter pour Monsieur THABAR.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)

Comme je n'ai pas son avis, je m'abstiens pour lui.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame TOUL a la procuration de Monsieur GABRIEL.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Comme je n'ai pas son avis sur un sujet aussi délicat, je préfère m'abstenir pour lui.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur BRITHMER a une procuration pour Monsieur DULYMBOIS.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je vote pour le report.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Pour Monsieur DULYMBOIS également ?

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Oui.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur LOUIS-REGIS vote pour Monsieur SAINT-CYR et Monsieur BEAUNOL vote pour Monsieur ELISABETH.

Monsieur

Le vote c'est quoi ? Je n'ai pas entendu le vote. Le vote pour Monsieur SAINT-CYR, c'est quoi ?

(*Brouhaha*)

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique*)

Je n'ai pas été consulté par Monsieur ELISABETH ou je ne l'ai pas consulté. Ma position est très simple : il faut retirer ce document compte tenu des éléments que vous nous avez fournis. Je demande le retrait.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Pour Monsieur ELISABETH.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique*)

Et pour moi aussi.

Mme Ghislaine LATOURNALD

D'accord.

Monsieur MONSTIN Norbert.

M. Norbert MONSTIN (*CAP Nord*)

Je vote pour le retrait.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Vous votez également pour Monsieur Gérard MONSTIN.

M. Norbert MONSTIN (*CAP Nord*)

Tout à fait.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Mais là on ne fait que les votes par procuration.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Ceux qui sont en visio votent à partir du panneau qui s'affiche et les procurations sont nominatives.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je n'ai pas voté. Vous ne m'avez pas demandé pour mon vote et j'ai une procuration, il me semble.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Elle a une procuration.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Il me semble que le DGS m'a dit que j'avais la procuration de Monsieur LARCHER. Mais si je n'ai pas de procuration, ce n'est pas grave. Je n'ai pas besoin de procuration.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui, tu as la procuration de Monsieur Christian LARCHER.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

D'accord. Tout comme les autres collègues, comme on ne m'a pas interrogée, je m'abstiens sur ce vote.

Mme Bénédicte BARBOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Excusez-moi, Madame LATOURNALD, vous m'avez donné procuration pour Monsieur LORDINOT mais vous ne m'avez pas demandé son vote finalement.

Mme Ghislaine LATOURNALD

C'est vrai.

Mme Bénédicte BARBOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Pareil que les autres. Abstention parce que je n'ai pas son avis non plus.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Félix CATHERINE a la procuration de Madame DULYS.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour le retrait.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

On a fait le tour, Madame LATOURNALD ?

Mme Ghislaine LATOURNALD

Oui, des procurations. On complète maintenant.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

On peut cumuler et donner le résultat des votes ?

Mme Ghislaine LATOURNALD

Les résultats du vote :

Pour : *SEIZE (16)*

Contre : *SIX (06)*

Abstentions : *SEPT (07)*

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Vous avez entendu, collègues ?

Pour le retrait : *SEIZE (16)*

Contre : *SIX (06)*

Abstentions : *SEPT (07)*

- **Le retrait est adopté à la majorité MOINS SIX (6) CONTRE et SEPT (7) ABSTENTIONS**

Merci collègues. Le dossier est retiré à l'ordre du jour.

On passe au point suivant : autorisation d'ouverture des crédits en investissement avant le vote du Budget primitif 2021.

CRÉDITS PROVISIONNELS 2021

M. le Président Denis LOUIS-REGIS expose à l'assemblée,

Il s'agit de donner autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Collègues, on m'informe que cette question doit être retirée également à l'ordre du jour. Elle est calculée sur la DM. Nous devons l'enlever également à l'ordre du jour. Cela faisait partie des conséquences aussi.

M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)

Attendez. Président, il y a un document budgétaire qui est le BP.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Le montant, collègue BRITHMER, est calculé sur la DM.

M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)

Calculons-le sur le BP.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Cela revient à ce que je disais, cela ne peut pas être présenté.

M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)

On parle bien de la question 1-3.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui.

M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)

Mais nous sommes obligés d'ouvrir des crédits pour l'année prochaine. Il y aura des dépenses. En début d'année, au 2, 3, 4 janvier, il y aura des dépenses. Il faudra bien les payer. Il faut ouvrir des crédits budgétaires pour le début de l'année. Pourquoi vous ne le calculez pas sur le BP ? Le BP c'est le document sur lequel on est pour l'instant.

Monsieur (2 :32 :49)

La personne qui vient de parler a parfaitement raison parce que je ne sais pas comment on va faire pour payer à la fois le personnel et les autres factures.

M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)

Pour l'instant, si on enlève la DM, il y a encore le BP.
Il y a bien un document budgétaire actuellement sur lequel on fonctionne. C'est le BP.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Un instant, on va t'apporter les explications.

M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)

En plus, apparemment, les calculs sont faits sur le BP.

M. le Directeur Général des Services

Je viens de consulter notre Directeur financier qui nous dit, comme le montant risque de changer après, on a un risque...

(Arrivée de Madame Isabelle GIRAUD-MAZIERES)

M. le Directeur Général des Services

Voilà, tu pourras le dire certainement mieux que moi.

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES

Les crédits provisionnels 2021 étaient calculés par rapport à la Décision modificative n°1. Si on modifie, on modifie effectivement sur un calcul du BP, mais cela veut dire après que si on minore le BP, on aura provisionné trop d'investissements.

Mme Marie-Line LESDEMA (Collectivité Territoriale de Martinique)

J'ai demandé la parole.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Un instant, Madame LESDEMA.
Vas-y, Madame.

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES

Soit on modifie. C'est comme vous le souhaitez.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Madame LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA (Collectivité Territoriale de Martinique)

Je voulais simplement dire qu'effectivement, toute collectivité peut bénéficier jusqu'au 1^{er} avril de 25% du quart de ce qu'ils avaient eu sur le Budget primitif. Le retrait... *(incident technique)*

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Madame LESDEMA, ta communication n'est pas bonne.
Madame LESDEMA, est-ce que tu peux reprendre parce que ta communication n'était pas bonne.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Ce que disent les textes, c'est que nous pouvons bénéficier jusqu'à 25% de notre budget primitif. Qu'on ait voté des budgets supplémentaires, qu'on n'ait pas voté de budget supplémentaire, cela n'empêche pas de pouvoir naviguer et avec le COVID, ils ont même rajouté un mois. On a jusqu'au 30 avril pour pouvoir faire les dépenses afférentes au 1^{er} trimestre 2021.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Par ailleurs, si tu permets, Président, il me semble que le rapport que j'ai là, les calculs sont faits sur le budget primitif.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

On me confirme que cela a été fait sur la DM.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

On n'a peut-être pas le même rapport. Mais je lis le rapport en question. Je prends le budget annexe CFME : « *Le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget primitif 2019 – 2019, je ne sais pas pourquoi – 1,2 million d'euros soit 1,2 millions d'euros que multiplie 25%. Sur le Budget principal, montant des dépenses d'investissement inscrit sur le budget primitif 2020 : 6 484 000 €* ». C'est bien le Budget primitif 2020 que je lis là sur le rapport ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Le rapport a été fait sur la DM mais Madame la Directrice me confirme qu'elle peut refaire sur le Budget primitif.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je ne sais pas quel rapport j'ai mais pour avancer, je pense qu'il ne faut pas retirer cela de l'ordre du jour parce qu'effectivement, il y aura des dépenses en début d'année. Il faut prendre cette délibération. Maintenant, calculons-le comme la loi le prévoit et comme le disait Marie-Line LESDEMA sur le Budget primitif et passons cela. Mais il ne faut pas dire que l'on retire cela, ce n'est pas possible, sinon on n'avance pas. L'année prochaine, on est pied et poing liés. On ne peut pas retirer cela de l'ordre du jour. Ce n'est pas possible.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

J'ai demandé à ce que l'on modifie le rapport et qu'on vous le représente. Il vous sera soumis d'ici cinq minutes.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Très bien.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Je vous propose que l'on passe à la question 1-4.

(Incident technique).

Il y a juste une opération technique qui va se dérouler. Vous nous voyez, on ne vous voit pas, mais vous ne pourrez pas voir les documents que l'on va vous transmettre. Il y a juste une opération technique qui va se faire. Vous n'allez pas nous voir pendant une petite minute peut-être, à peu près.

(Opération de maintenance informatique)

M. GROS-DESORMAUX

Bonjour, l'opération technique est en cours. Un tout petit peu de patience, s'il vous plaît. La salle du PNRM va se reconnecter d'ici quelques secondes.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Comme je le disais, en attendant de revenir à la question 1-3, je vous propose de passer à la question 1-4. Cette question sera présentée par Madame TOUL.

RÈGLEMENT DE FACTURES INRA ET ONF

Mme Marie-France TOUL (*Présidente de la commission*) expose à l'assemblée,
Il s'agit de la réalisation de deux tronçons du GR en cotraitance PNRM/ONF dans le cadre d'un marché de 2014 et prestations supplémentaires de l'ONF 2015.

En effet, le Parc Naturel Régional de Martinique et l'ONF en cotraitance ont soumissionné pour un appel d'offres lancé par l'ex-Conseil Général aux fins de réaliser les deux tronçons de l'itinéraire pédestre du sentier de grande randonnée DGR.

Il s'agissait pour le PNRM dans le cadre de ce chantier financé de permettre à quatre jeunes qui achevaient un atelier chantier d'insertion en aménagement paysager qu'il avait lui-même organisé d'avoir une opportunité d'embauche pour répondre aux indicateurs de résultats attendus à l'issue d'une opération de ce type.

Il s'agissait d'Absalon – Fort-de-France en passant par Bellefontaine jusqu'à Verrier dans la commune du Morne Vert.

Hormis le rôle de cotraitant défini à l'annexe 3 du marché notifié le 7 novembre 2014 qui présente l'état du cumul des travaux à réaliser par chacun, l'aménagement de ce circuit comprenait aussi la traversée d'espaces naturels sous le régime forestier, l'ONF ayant exigé que l'équipe des ouvriers du PNRM soit encadrée par ces techniciens pour la réalisation des travaux de création de l'itinéraire.

Le PNRM a donc accepté que l'encadrement de ses agents se fasse par deux techniciens de l'ONF mis à disposition moyennant une rémunération de 59 172,56 € pour une durée de quatre mois.

L'encadrement tel que positionné donnait aussi la garantie de tenir les délais de cinq mois fixés pour la livraison du sentier pédestre donc au mois d'avril 2015 selon les termes du marché.

Pour ce faire, l'ONF a présenté le 9 décembre 2014, bien avant le début de travaux sont devis qui a été accepté et signé par le Président en exercice, c'est-à-dire l'ancien Président.

La mission d'encadrement a bien été assurée dès le mois de janvier 2015 et tout au long du chantier. A l'issue du chantier, l'ONF a présenté sa facture qui a fait l'objet d'un mandatement mais au moment de payer cette créance, le Trésorier-payeur a rejeté le mandat au motif que cette prestation n'était pas prévue dans le cadre du marché. A ce jour, l'ONF malgré ses relances, n'est toujours pas payée.

En pareille circonstance puisque l'avenant n'avait pas été prévu comme cela devait l'être, il convient maintenant de prévoir une convention transactionnelle pour régler ce problème puisque l'encadrement a bien été réalisé et les deux tronçons livrés dans les règles de l'art.

Pour ce marché, il a été versé au Parc la somme de 227 015 € TTC et à l'ONF la somme de 37 231 €.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir délibérer. Il s'agit de faire une convention transactionnelle afin de pouvoir payer l'ONF sur deux tronçons qui ont été réalisés par les ouvriers du Parc, encadrés, si j'ai bien compris, par des techniciens de l'ONF.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

J'ai comme l'impression que nous aurons quelques conventions transactionnelles à prévoir. Chers collègues, vous avez vu qu'au dernier Comité syndical, il y avait également des conventions transactionnelles.

Pour un petit peu étayer ce que disait Madame TOUL et ce que l'on disait en réunion de Bureau également, nous continuons à découvrir. Nous héritons d'une gestion et si vous avez bien lu le rapport, vous avez bien vu qu'il ne s'agit pas d'opérations après le 26 août 2020. On parle bien de 2014 et 2015.

Chers collègues, il vous est demandé de délibérer.
S'il y a des questions, vous avez la parole. Le collègue MONSTIN a la parole.

(Intervention inaudible)

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

On n'entend pas.

M. Norbert MONSTIN (Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique)

... 37 000 € moins les 59 000 €.

M. Jean MONFORT (Commune du Diamant)

Non, ce n'est pas cela. C'est 59 000 € la prestation.

(Brouhaha)

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

C'est 59 172,56 €.

Qui demande la parole ? Collègue GLONDU, tu as la parole.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Ma question. Pour le marché, je vois que l'on a versé à l'ONF 37 000 €. Ces 37000€ c'était pour quoi ? C'est pour faire quelque chose ? C'est pour une action de l'ONF. Quelle était l'action de l'ONF dans cette affaire puisque l'ONF a reçu 37 000 € ?

M. le Directeur Général des Services

Je n'ai pas le dossier sous les yeux et comme je n'étais pas au Parc, mais il me semble que c'était pour la fabrication de matériels et non pas l'encadrement des jeunes en chantier d'insertion.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

J'y étais. Je peux intervenir ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui, collègue BRITHMER.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Il y a deux choses avec l'ONF. Il y a effectivement un marché pour les deux premiers tronçons du GR auxquels nous avons répondu en cotraitance avec l'ONF. Dans cette cotraitance, effectivement, l'ONF avait pour mission de réaliser du mobilier. C'est une chose. C'est 37 000 €.

Puis, dans une autre partie, de mémoire c'était 227 000 € € à peu près pour notre partie Parc qui était justement la réalisation des deux tronçons du sentier. On était obligés parce que nous passions dans des forêts soumises au régime forestier – c'est forcément l'ONF en Martinique – de se faire encadrer avec deux agents de l'ONF qui vont assurer l'encadrement des jeunes de chez nous qui assuraient la réalisation du chantier et cela nous a coûté 59 000 € - le montant que vous avez là.

Il y a deux parties pour l'ONF : la partie de cotraitance pour laquelle ils ont assuré leur boulot et la partie pour laquelle ils faisaient l'encadrement pour nous des jeunes.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Très bien. Merci collègue BRITHMER.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? S'il n'y a pas de demande.

Je sou mets ce rapport à votre appréciation.

Nous allons procéder au vote.

Vous aurez à nouveau la fenêtre qui va se présenter à vous. C'est une seule question pour les deux dossiers.

M. Jean MONFORT (*Président de la commission Economie durable*)

Il faut faire les deux dossiers.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Les deux questions sont pareilles mais là cela concerne l'INRA et le PNRM qui sera présentée par le collègue MONFORT.

M. Jean MONFORT (*Président de la commission Economie durable*) expose à l'assemblée,

Concernant l'INRA, c'est un contrat de recherche pour le développement de l'élevage de porcs créoles de Martinique entre le PNRM et l'INRA. C'est une convention de partenariat qui existait depuis 2015.

En février 2016, un contrat de recherche sous le numéro 41000212 pour le développement de l'élevage de porcs créoles de Martinique a été signé entre l'INRA et le PNRM pour une durée de 36 mois. Cette recherche devrait permettre de définir, de conserver et valoriser le patrimoine génétique du porc créole de Martinique.

Le PNRM s'est donné pour ambition de développer une activité de niche avec le porc créole noir de Martinique et impulser une dynamique sur son territoire. L'annexe 1 présente un descriptif détaillé du programme.

Globalement dans le cadre du projet de recherche, il était convenu deux expérimentations en station de recherche : la recherche en génétique (caractérisation, schéma de conservation, gestion de la population) et des essais en alimentation et élaboration de rations adaptées.

La co-évaluation de services écosystémiques, (inaudible) produits de qualité avec l'aide à la conception de protocoles d'évaluation des qualités nutritionnelles et aussi services agricoles et environnementaux.

L'INRA a réalisé ses missions. Les rapports intermédiaires nous ont été remis. Il a présenté ses dépenses comme suit. Les remontées des dépenses ont été adressées au Parc.

- Première remontée le 04 décembre 2016 d'un montant de 52 213, 35 € TTC
- Deuxième remontée le 15 décembre 2017 d'un montant de 14 023,25 €.

Les rapports sont à disposition. Il convient de payer la prestation de l'INRA qui a été réalisée selon les termes de la convention signée entre le PNRM et l'INRA. Ce projet dans les faits, accuse un retard certain puisque les préconisations de départ faites par l'INRA n'ont pas été suivies. L'expérimentation est à l'arrêt. Il faut reprendre les travaux au plus vite avec une expertise de traçabilité.

Il est demandé aux membres du Conseil syndical de bien vouloir en délibérer.

Comme vous le voyez, c'est un dossier qui a démarré depuis 2016. L'INRA n'a pas été payée de sa prestation. Nous étions Madame BALUSTRE et moi-même en visioconférence à 13 heures avec l'INRA. Nous avons discuté de ce retard de paiement.

Je pense qu'il est urgent de régler ce contentieux avec l'INRA puisque, comme vous le savez, comme nous l'avons dit en commission Croissance verte, nous devons réaliser une deuxième expertise avec l'INRA au mois de janvier. Il faudra que l'on règle ce problème urgemment. On ne pourra pas continuer à trainer cette dette.

Comme vous le savez, nous relançons le projet cochon créole. C'est important de payer puisque comme ils nous l'ont dit, leur administration a déjà envoyé des courriers recommandés au PNRM plusieurs fois et cela n'a pas encore été payé. Je pense que c'est un problème qu'il faut résoudre dans les jours à venir. Merci Président.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègues, vous avez des questions, des observations ?

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

J'ai une question s'agissant du précédent rapport. Il n'y a pas eu de fenêtre pour voter ou j'ai raté quelque chose ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Il n'y a pas encore eu de vote. On vote les deux dossiers ensemble.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

D'accord. Merci Président.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Président, je ne sais pas si on m'entend ? Je voudrais poser une question.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

On t'écoute, Christian PALIN.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Nous avons eu des rapports intermédiaires. C'est sûr que l'on n'a pas l'effectif vis-à-vis du cheptel qui était visé mais je pense quand même que dans la convention tout était précisé. Je voudrais savoir quel était le montant global et quel est le montant qui est demandé par l'INRA.

Deuxièmement, est-ce que l'INRA pourra faire un bilan final par rapport au travail qui a été demandé et réalisé puisque j'ai entendu que nous allons continuer ce travail ? C'est pour savoir à quel point on va démarrer et combien cela va nous coûter pour la deuxième opération. Merci beaucoup.

M. Jean MONFORT (*Président de la commission Economie durable*)

Concernant ta question, Christian (*PALIN*), la réalisation de ce travail a été réalisé pratiquement à 100%. La somme qui est là c'est la somme que l'on doit à l'INRA pour la prestation selon le contrat que nous avons signé avec l'INRA.

La deuxième question que tu poses. Le montant de la nouvelle prestation que l'on doit faire avec l'INRA, je crois que l'expertise monte autour de 4 500 € à peu près.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

D'accord. Merci.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègue GLONDU.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Mon interrogation c'est que les factures ont été adressées pour l'une le 04 décembre 2016 et l'autre un an après, donc 2017. Cela fait déjà trois ans. Qu'est-ce que l'on a présenté comme justificatif ou justification sur le non-paiement de ces factures parce qu'il y avait un contrat ? Les factures ont été présentées, pourquoi on ne les a pas payées ? Cela fait quand même trois ans.

M. Jean MONFORT (*Président de la commission Economie durable*)

Tu me poses une question mais là je ne peux pas te répondre puisque nous sommes arrivés au mois d'août, pratiquement septembre 2020. Je ne peux pas te répondre pourquoi cela n'a pas été payé. C'est ce que le Président disait tout à l'heure. Il y a beaucoup de surprises que l'on découvre et on est obligé d'y faire face. C'est une réalité.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Par contre, j'ai l'impression que l'on reçoit des factures pour des contrats ou des conventions qui n'auraient pas été signés ou des conventions qui ne seraient pas passées.

M. Jean MONFORT (*Président de la commission Economie durable*)

Non, ce n'est pas le cas.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Je ne parle pas pour celui-là mais il semblerait qu'il y en ait d'autres puisque le Président nous dit qu'il reçoit des factures comme cela. Il reçoit des factures de voyages, etc. C'est quand même inquiétant.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègue GLONDU, c'est vrai. Je vous ai dit qu'au quotidien nous avons des surprises. Nous recevons effectivement des factures où il n'y avait pas de contrats mais pour des actions qui ont été réalisées. Le travail a été fourni. Nous ne payons pas les prestataires. Le plus souvent, on vous demande quand il y a une difficulté, de valider une convention transactionnelle.

Tu as raison de rappeler l'antériorité. On parle de 2016, 2017. C'est au quotidien que l'on se trouve confronté à ce genre de situation. Cela veut dire qu'aujourd'hui, si nous avons l'intention de diriger nos énergies pour des projets que nous souhaiterions mettre en place au Parc, nous nous trouverons contraints à régler un certain nombre de contentieux malheureusement qui sont liés à une certaine gestion, il faut le dire, qui impacte le Parc mais qui impacte également nos relations avec nos différents partenaires.

Vous savez très bien que je suis de ceux qui disent qu'à partir du moment où une prestation a été réalisée, il faut payer. Nous sommes des élus. Nous sommes de passage, mais les prestataires, nos partenaires seront toujours prestataires et partenaires du Parc après nos passages. Il nous appartient aujourd'hui de renouer de bons contacts avec eux puisqu'en fin de compte nous nous tenons la main.

Tout à l'heure, nous avons parlé de l'ONF, là nous parlons de l'INRA. L'INRA travaille avec le Parc pour notamment le projet du cochon créole, le mouton marqué également. Nous ne pouvons pas être en contentieux avec ces partenaires.

C'est cela la situation. Je ne sais pas si on peut dire que l'on trouve des casseroles, des faitouts. Man pa sav. Mais il y a des situations qui nous interpellent sérieusement dans cette structure.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Juste une observation. Je suis d'accord, il y a une prestation, il faut payer. Ce que j'ose espérer c'est qu'il n'y ait pas trop de « caché » qui arriveraient dans les prochains mois puisqu'à chaque fois, on sait très bien que ce sont les projets d'action du PNRM qui doivent être soit différés ou diminués. En espérant que les services auront fait le tour d'ici quelques semaines pour qu'on n'en découvre pas encore en 2021. C'est tout. J'ai fini.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Très bien. Il faut savoir aussi et je le dis pour l'ensemble des élus qu'il y avait une situation où les services, malgré leur bonne volonté, n'étaient pas entendus. Je vais dire cela ainsi. Ce n'est pas une mauvaise volonté liée au personnel, mais simplement le fonctionnement faisait que les choses se passaient ainsi.

Aujourd'hui, je ne dis pas que tout est blanc ou tout est noir, mais je pense que les choses sont vraiment différentes aujourd'hui.

Collègue BRITHMER

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Pour revenir un petit peu sur ce que disait le collègue MONFORT, sur le taux de réalisation de la convention INRA. Il disait que nous étions à près de 100%. Je ne suis pas sûr qu'on en soit là parce que l'INRA a travaillé sur une partie de ce qui avait été prévu notamment sur la caractérisation génétique des porcs. Ils ont travaillé également, on va dire, sur le diagnostic : voir s'il y avait d'autres cochons noirs sur la Martinique.

Ils ont travaillé sur un protocole également mais il y avait toute une partie notamment sur l'alimentation parce qu'il était, dans le cadre de la filière de niche, hors de question pour nous que les cochons noirs dans cette filière soient alimentés par des aliments industriels. L'idée c'est qu'ils travaillent aussi sur une filière d'alimentation locale dans le cadre d'une économie circulaire. Cela n'a pas été fait. On avait entamé cela.

Je pense que c'est important, dans le cadre de ce que l'on veut faire, de poursuivre dans cette voie-là.

Le retour de l'INRA, je salue cela. Le montant, on va dire, de l'opération INRA en début d'année, je dirais que c'est un montant pour évaluer ce qui a été fait et proposer une orientation nouvelle.

Tout cela pour dire que cela va coûter plus que les 4 500 € de l'expertise qui va se faire. Je pense que l'INRA va nous proposer une actualisation de la convention que l'on avait avec eux et qu'au final, cela risque de coûter plus cher.

C'est simplement pour dire que je ne suis pas sûr que les 50 000 €... Disons que c'est la moitié du chemin et maintenant je pense qu'il faudra imaginer que cela devrait coûter plus cher que l'expertise qui aura lieu en début d'année. Imaginez au BP 2021 qu'on prévoit une somme conséquente pour continuer ce projet de porc noir.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci collègue.

S'il n'y a plus de question, je vais vous demander de passer au vote. Vous aurez la petite fenêtre qui va s'ouvrir. Le vote est lancé, collègues. Pour les procurations, nous allons passer à l'appel.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Félix CATHERINE vote pour Madame Jenny DULYS.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame BARBOUX ?

Mme Bénédicte BARBOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONSTIN Norbert ?

M. Norbert MONSTIN (*Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique*)

Je vote pour.

M. le Directeur Général des Services

Précise-bien pour l'enregistrement.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Norbert MONSTIN vote pour, pour Monsieur MONSTIN Gérard. Madame LESDEMA vote pour Monsieur LARCHER.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour la procuration.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE vote pour Monsieur THABAR.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)
Pour Monsieur THABAR, je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNARD
Madame TOUL vote pour Monsieur GABRIEL.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNARD
Monsieur BRITHMER vote pour Monsieur DULYMBOIS.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)
Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNARD
Monsieur LOUIS-REGIS vote pour Monsieur SAINT-CYR.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS
Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNARD
Monsieur BEUNOL vote pour Monsieur ELISABETH.

M. le Directeur Général des Services
Il n'est plus là.

(*Brouhaha*)
Mme Ghislaine LATOURNARD
Monsieur MONFORT.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)
Je vote pour les deux.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)
J'ai eu Monsieur BEUNOL, il dit qu'il vote pour. Mais il a été déconnecté par rapport à l'endroit où il se trouve.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS
Très bien. Mais il va se reconnecter.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)
Il essaie de se reconnecter.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Résultats du vote :

Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SIX (26)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? UNE (1)

Ne prennent pas part au vote ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) ABSTENTION**

Nous allons revenir sur le point 1.3 que vous allez voir à l'écran. Collègues, comme vous l'aviez demandé, le rapport 1.3 a été modifié et vous l'avez à l'écran. Je vous donne lecture de l'exposé des motifs.

Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars 2021, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget principal : montant dépenses d'investissement inscrit au Budget primitif 2020 : 8 942 729 €. Montant remboursement de l'emprunt : 50 000 € soit 8 942 729 € moins 50 000 € : 8 892 729 € soit 8 892 729 € multiplié par le quart (25%) égal à 2 223 182 €. Cela concerne le Budget principal (BP).

Budget annexe CFME : montant dépenses d'investissement inscrit au Budget primitif 2020 : 137 076 € soit 137 076 € multiplié par le quart (25%) égal à 34 269 €.

En conclusion, collègues, conformément aux textes applicables, il est demandé aux membres du Comité de se prononcer sur l'application de l'article L.1612 modifié par la loi n° 2012-15.10 du 29 décembre 2012 et également d'autoriser les dépenses d'investissement à hauteur de 2 223 182 € pour le Budget principal et de 34 269 € pour le Budget annexe CFME.

Voilà collègues. Nous avons apporté la modification nécessaire à ce rapport. La parole vous est donnée. S'il n'y a pas de demande, nous allons procéder au vote.

Je vois que Monsieur GLONDU a levé la main ou il avait oublié de la baisser. S'il n'y a pas de demande, collègues, nous allons procéder au vote.

Monsieur GROS-DESORMEAUX, est-ce que l'on peut afficher la page de vote à l'écran ? Collègues, nous lançons le vote.

Nous allons passer à l'appel pour les procurations.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Félix CATHERINE pour Madame Jenny DULYS.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Une explication de vote pour Madame DULYS et pour moi-même. Nous sommes pour. Nous remercions la collègue LESDEMA ainsi que le collègue BRITHMER d'avoir attiré l'attention sur ce sujet et singulièrement, nous remercions également la réactivité du Directeur du service financier qui a pu nous permettre d'avoir ce document pour prendre les dispositions dans l'intérêt de l'institution. Merci.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci collègue.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame BARBOUX pour Monsieur LORDINOT.

Mme Bénédicte BARBOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONSTIN Norbert pour Monsieur MONSTIN Gérard.

M. Norbert MONSTIN (*Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame LESDEMA vote pour Monsieur LARCHER.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE pour Monsieur THABAR.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame TOUL pour Monsieur GABRIEL.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Ronald BRITHMER pour Monsieur DULYMBOIS.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur LOUIS-REGIS pour Monsieur SAINT-CYR.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur BEAUNOL vote pour Monsieur ELISABETH. Il est connecté ?

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Le problème c'est qu'il n'est toujours pas reconnecté. Il m'avait dit, même s'il n'a pas donné la procuration qu'il me suivrait dans mes choix de vote. Je ne sais pas si cela a une valeur pour vous. Si vous l'acceptez, comme j'ai voté pour, je suis certain qu'il voterait pour.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

L'assemblée est souveraine, collègue GLONDU.
S'il n'y a pas d'opposition, nous acceptons le vote.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Pour la procuration, ce sera la même chose pour lui, ce serait pour aussi.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONFORT pour Monsieur DOMERGUE.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Pour, pour moi et pour la procuration.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Président ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Je vote pour, Madame LATOURNALD.

Résultats du vote :

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Ne prennent pas part au vote ? Zéro (0)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Concernant le rapport 1.5, collègue LESDEMA, tu es présente ?

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je suis là. Si tout le monde a voté pour, je vote pour aussi, je ne m'abstiens pas.
Merci.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Attends, collègue LESDEMA, tu es complètement déconnectée, il me semble.
Nous sommes à la question 1.5. Pour des raisons de déontologie, je m'absente de la salle et je demande à la collègue LESDEMA de présenter ce rapport.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Mais je n'ai pas le dossier devant les mains.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Marie-France TOUL ?

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

C'est le rapport concernant les marchés informatiques, c'est bien cela ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui. Tu présentes le rapport et moi je quitte la salle pour des raisons de déontologie. Je quitte le Comité syndical et je reviendrai après la présentation et le vote de ce rapport.

*(Monsieur le Président Denis LOUIS-REGIS quitte la salle de délibérations du Conseil.
En l'absence du Président, Madame Marie-France TOUL, 5^{ème} vice-Présidente, prend la présidence de la séance)*

MARCHÉ ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL *expose à l'assemblée,*

Chers collègues, il s'agit de marchés pour l'acquisition de matériels bureautiques et informatiques pour le Parc Naturel Régional de Martinique.

La commande publique repose sur trois principes : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement et la transparence des procédures. Avec une attention particulière pour les conflits d'intérêts, situations d'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé qui est de nature à influencer l'exercice indépendant ou impartial d'une fonction, visés en particulier dans les lois de transparence de la vie publique et de prévention des conflits d'intérêt.

La jurisprudence est très vaste en la matière et la reconnaissance de conflit d'intérêt est laissée à la libre appréciation du juge qui se base sur l'adéquation des moyens de prévention mis en œuvre dans la procédure de passation du marché au

regard du niveau de pouvoir de décision dans l'entreprise de la personne visée. Les moyens mis en œuvre devant être suffisants pour démontrer l'impartialité dans le traitement de la procédure.

Pour ces motifs, le Président, Monsieur Denis LOUIS-REGIS, décide de remettre sa délégation pour l'attribution des marchés de la consultation ci-après détaillée. Ainsi, l'assemblée exercera son pouvoir initial en prenant la décision de classement des offres et d'attribution du marché en remettant au Président ou à un autre élu, le pouvoir de signature des pièces afférentes à l'achèvement de la procédure et à l'exécution des marchés.

Je vous fais la lecture du détail de la consultation concernée.

Il s'agit d'une consultation qui a été lancée le 06 août 2020 sous la forme d'une procédure adaptée pour l'acquisition de postes de travail et consommables informatiques pour le Parc divisée en trois lots.

Cette consultation est rattachée à l'action n°AK119E120006 Equipements informatiques et télécommunication du Budget 2020 financé comme suit :

- *Un budget en section d'investissement de 100 000 € ;*
- *Un financement CTM programme d'action convention n°20-1244 de 110 000 € ;*
- *Restant disponible – suivi programme : 90 000 €.*

Au nom du principe d'égalité concurrence et de protection, le secret industriel et commercial, les offres et le rapport d'analyse seront présentés en séance pour décision du Comité.

Voilà chers collègues. Avez-vous des questions ?

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

J'ai une question. Je me souviens que cette question était passée lors d'un Bureau précédent et que nous avons demandé que les services fassent une analyse juridique de cette situation. Est-ce que l'on a fait l'analyse juridique ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Selon ce que j'ai eu comme retour des services, il s'avère effectivement qu'il y a eu une consultation juridique qui a été faite. Cette consultation juridique qui a été faite considère aujourd'hui que le Président, comme on l'a dit, ne peut pas participer aux procédures.

Par contre, s'agissant de la signature, il doit remettre ce pouvoir de décision au niveau du comité syndical puisqu'il faut rappeler que le Président lui-même travaille dans une entreprise, on va dire, informatique. De façon justement, à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt, il est donc conseillé, recommandé vivement que les choses se fassent ainsi.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Pourquoi on n'a pas l'analyse juridique ? J'aurais bien aimé l'avoir. J'ai bien compris qu'il y a une jurisprudence qui dit en substance que le juge va apprécier. C'est pour cela que l'on avait demandé l'analyse juridique. L'analyse juridique dirait en substance, si cela a été dit effectivement, que l'on se tromperait de bonne foi puisque nous avons fait une analyse et on aurait étayé notre défense par une analyse, par un avocat...

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Mais qu'est-ce qui te gêne, Ronald (*BRITHMER*) ? Je n'ai pas compris.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je ne vais pas faire du juridisme mais quand on me dit que le Président arrête sa délégation de signature pour ça. Quand on arrête une délégation de signature, c'est une délibération puisqu'il a délégation jusqu'aux MAPA. Cela veut dire qu'il faut que l'on arrête cette délibération, que l'on signe le marché et qu'on lui redonne, à mon avis. Pour l'instant, la délibération qui lui donne délégation jusqu'aux MAPA, il l'a encore à mon avis.

C'est pour cela que je dis que je veux bien que l'on puisse continuer et qu'on analyse les offres mais j'aurais bien aimé qu'on nous donne l'analyse juridique et que l'on puisse de bonne foi se déterminer. Là, je ne l'ai pas l'analyse juridique et cela me gêne. J'aurais bien aimé l'avoir.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je crois que c'est tout à fait logique et je pense que c'est tout à fait pertinent que tous les élus, nous puissions avoir cette analyse juridique avec les références. Je crois que cela aurait évité que l'on parte dans toutes ces questions et que l'on puisse se positionner plus rapidement.

Maintenant, il y a un certain nombre de règles, notamment en termes de marchés. Selon moi, je pense que c'est une chose saine que le Président justement ne puisse pas, dans le cadre des marchés informatiques, prendre part à toutes ces procédures, puisqu'il est lui-même salarié d'une entreprise informatique.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Mais je lis dans la note. « *La jurisprudence est très vaste en la matière et la reconnaissance de conflit d'intérêt est laissée à la libre appréciation du juge qui se base sur l'adéquation des moyens de prévention mis en œuvre dans la procédure de passation du marché au regard du niveau de pouvoir de décision dans l'entreprise de la personne visée* ».

Il est au plus haut niveau de décision. Je dis cela pour protéger le Président.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Effectivement, tu as raison. L'appréciation est quand même différente entre la personne qui va peut-être balayer, la technicienne de surface et peut-être quelqu'un qui va être au niveau de décision.

Aujourd'hui, j'ai plus le sentiment que notre Président est quand même à un niveau qui lui permet justement d'être dans une situation qui prêterait, on va dire, à entrer dans ce conflit d'intérêt.

Maintenant, pour nous couvrir, je pense qu'il est de bon ton, que l'on aille dans ce sens.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Marie-France (*TOUL*), c'est ce que l'on avait dit. Donnez-nous une analyse juridique d'un avocat. Si on a une analyse juridique d'un avocat qui dit cela, je n'ai pas de souci à continuer puisqu'on va dire que...

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Ronald (*BRITHMER*), pour que l'on puisse avancer. Quelle est ta difficulté là-dessus ?

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Où est l'analyse juridique de l'avocat ? Je ne l'ai pas.

M. le Directeur Général des Services

Présidente, je peux juste rajouter quelque chose ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Oui, vas-y.

M. le Directeur Général des Services

L'analyse a été faite par un juriste. Je ne peux pas l'avoir là, tout de suite, mais le Président lui-même, devant l'ensemble de l'analyse et ce qui est retranscrit dans la note, a pris la décision.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je n'ai pas entendu.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Le Président du Parc lui-même a pris la décision. Pour qu'il n'y ait pas cette difficulté, il ne souhaite pas prendre part à la procédure.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

J'ai bien compris. Heureusement.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Quelle est la difficulté ?

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Jusqu'à présent la délégation de signature c'est encore le Président.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je pense que l'on peut très bien prendre une délibération pour acter le fait que sur tous les marchés informatiques, le Président remette sa délégation au Comité syndical.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Il faut que l'on avance. On est d'accord. Simplement, est-ce que l'on peut avoir l'analyse juridique ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

J'ai dit que je trouve que normalement cela devait être annexé au rapport. Nous devons normalement, les uns et les autres, avoir cette analyse juridique pour que l'on soit au même niveau d'information. Je suis tout à fait d'accord avec toi, Ronald (*BRITHMER*).

Je t'ai dit que cela nous aurait évité justement d'aller dans un débat si nous avions eu les choses claires et précises. Je crois qu'à chaque fois où on peut faciliter et apporter le maximum d'éléments aux uns et aux autres pour faire avancer, de manière plus constructive le débat, il faut y aller surtout que les services ont fait cette analyse.

Maintenant, je constate comme toi, puisque tu as bien compris que ce n'était pas moi qui devait présenter ce rapport. Nous constatons qu'il n'y a pas effectivement ce que tu demandes.

Maintenant, face à la situation qui est une situation délicate pour le Président, qui lui-même ne souhaite pas et je pense que c'est tout à fait sain, je pense que nous pouvons au niveau du Comité syndical prendre une délibération qui consiste à notifier que sur les marchés informatiques quels qu'ils soient d'ailleurs, que le Président remette sa délégation au Comité syndical.

Par contre, pour la signature, c'est le débat. Est-ce qu'il peut signer ou est-ce qu'il remet sa délégation de signature à un autre élu ?

Ce sont les deux points.

Monsieur (3 :39 :57)

Je peux intervenir ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Oui, collègue.

Monsieur (3 :40 :03)

La première question : quel est le volume par rapport aux marchés habituels ? C'est le premier élément.

Le deuxième élément : est-ce que l'entreprise du Président compte concourir ? C'est cela la vraie question.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Oui.

Monsieur (3 :40 :39)

Si elle souhaite concourir, c'est là que se trouve le problème. Je veux bien que ce soit à l'appréciation des juges mais l'appréciation du juge ne va pas faire tellement la différence. Je veux dire en quelque part, s'il est à un niveau de décision important dans cette structure, le simple fait que son entreprise concourt, il se met automatiquement en porte-à-faux.

Il y a la solution que tu proposes qui consiste à dire que sur les marchés informatiques, il devrait un, ne pas intervenir dans les opérations de marché. C'est la première chose. Mais je pense aussi fondamentalement qu'il ne doit pas intervenir en tant qu'exécutif. Il ne peut pas signer la décision en question.

Cela va poser un problème juridique un peu plus profond : dans quelle mesure un exécutif n'est pas exécutif sur une partie de ses missions normales ? C'est cela le fond du problème du point de vue juridique.

De toutes les façons, notre Président a raison, il faut qu'il s'enlève de cela. Je ne sais pas le montant du marché mais il vaut mieux que son entreprise ne concourt pas.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

On ne peut pas empêcher à l'entreprise de concourir.

Monsieur (3 :42 :21)

Ce que je veux dire c'est qu'à partir du moment où cette entreprise va concourir et le Président étant responsable dans cette entreprise, il prend le risque. C'est clair.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

On ne peut pas empêcher, de manière tout à fait juridique, une entreprise de concourir. Maintenant, il appartient au Président du Parc, me semble t-il, de ne pas participer au classement des offres et à l'attribution du marché.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Présidente, excuse-moi. Il faut rappeler aussi que le Président n'est pas le chef de l'entreprise. Il est un salarié comme tout autre. Je rappelle, par exemple, que l'ex Conseil Régional avait fait un appel d'offres et le service de santé dans lequel je travaille avait répondu. Ils avaient eu une réponse favorable. Je suis une salariée de mon entreprise.

(Brouhaha)

M. Jean MONFORT (*Président de la commission Economie durable*)

Pour moi, c'est clair, il n'est pas directeur. C'est le directeur qui a le pouvoir décisionnel.

M. le Directeur Général des Services

Juridiquement...

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Johan (*VILLERONCE*), on n'entend pas. Est-ce que vous pouvez parler plus fort ?
On ne vous entend pas.

Madame LESDEMA a fait remarquer à juste titre, qu'il n'est pas directeur. Le fait d'être salarié ou directeur ce sont deux choses différentes. Comment on peut apprécier ? Elle a donné un exemple très clair.

M. le Directeur Général des Services

Le juriste nous dit que le simple fait d'appartenir à l'entreprise – il n'est pas obligé d'être le signataire, ni le directeur – peut faire naître un lien d'intérêt. Aujourd'hui, il est avéré. Il y a un lien. Par contre, un lien n'est pas forcément un conflit. C'est simplement pour cela que le Président lui-même a dit que pour éviter tout soupçon parce que c'est son intégrité qui pourrait être (*inaudible*). Ce n'est pas le mot qu'il a employé mais c'est à peu près la même chose. Il préfère ne pas participer et remettre pour ce marché, l'analyse aux soins du Comité syndical.

Monsieur (3 :44 :52)

Tu m'entends, Présidente ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Oui, vas-y.

Monsieur (3 :44 :52)

Est-ce qu'il n'est pas préférable de passer par des accords-cadres ?

M. le Directeur Général des Services

Là c'est différent parce que le marché a été passé avant la nouvelle mandature. C'est un marché qui a été lancé le 06 août 2020, de mémoire, et l'analyse a été faite sous la nouvelle mandature. Ce n'est pas le Président qui l'a lancé et ce n'est pas le Comité actuel qui l'a lancé mais l'analyse a été faite sous la nouvelle mandature.

Par contre, la règle est formelle. Nous aurons tout à l'heure notre spécialiste des marchés qui va nous présenter un rapport. On n'a pas le droit d'interdire à une entreprise de présenter une offre puisqu'on doit lui garantir le libre accès aux marchés publics.

D'où la décision qui a été beaucoup plus formelle et radicale du Président.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je ne vois pas d'où je suis qui demande la parole. Je vais demander à quelqu'un de me signaler s'il y a des demandes de parole parce que je ne les vois pas.

M. le Directeur Général des Services

Pour l'instant, tu n'en as pas, Présidente.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Est-ce qu'il y a des collègues qui souhaitent poser des questions ou faire des observations ?

M. le Directeur Général des Services

Présidente, Monsieur BRITHMER demande la parole.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

On n'est pas le juge, on n'est pas des juristes. Simplement, je peux ne pas me poser ces questions et voter. Ce n'est pas moi qui suis incriminé. Je peux faire cela. Mais l'idée n'est pas là. L'idée c'est que le Président ne soit pas en difficulté. C'est tout.

Pour que le Président ne soit pas en difficulté, c'est ce que l'on avait demandé en Bureau la dernière fois, qu'il y ait une analyse juridique qui nous couvre. Après, si quelqu'un veut aller déférer, on peut s'appuyer sur cette analyse. On l'a fait parce qu'on a une analyse qui nous permet de le faire. Là le Président est, en quelque part, protégé.

Ce que je demande c'est cette analyse. Est-ce qu'elle a été faite ? Qu'est-ce qu'elle dit véritablement ? Est-ce qu'il n'y a pas des sous-entendus ? C'est pour cela que je veux la lire véritablement. Mais tout cela pour protéger le Président.

Maintenant, chacun prendra sa décision en conscience. Mais moi je dis qu'il faut qu'il se protège. C'est tout. Vous savez, c'est extrêmement délicat dans les marchés publics. C'est très facile de dire après, il a arrangé ses affaires pour sa boîte. Qui va dire le contraire dans l'opinion publique ? Les gens vont constater qu'il est Président et que son entreprise a eu un marché. Il faut faire attention.

Je voudrais que l'analyse juridique nous soit fournie et qu'en âme et conscience on se décide si on y va ou pas.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Présidente, il faut passer au vote et chacun votera en âme et conscience. On a déjà présenté ce dossier une première fois. On le présente une deuxième fois. Il faut la soumettre au vote. Ceux qui veulent voter vont voter. On sait que tous ceux qui sont autour de la table sont là pour protéger le Président. Nous aussi. Mais il faut voter le dossier et on verra. Je pense qu'il faut mettre le dossier au vote.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Là on va me montrer une analyse et des chiffres industriels que je n'ai pas envie de voir.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Mais Ronald (*BRITHMER*), tu ne votes pas mais tu ne peux pas bloquer un dossier. Cela fait combien de fois que l'on représente le dossier parce que tu ne veux pas que la personne qui te présente l'analyse te la présente.

Aujourd'hui, on a fait une analyse. Il faut quand même faire confiance à l'administration... (*incident technique*)

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

On ne t'entend plus, Marie-Line (*LESDEMA*).

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je rejoins Marie-Line (*LESDEMA*). Nous avons déjà passé ce dossier une fois. Nous tous autour de la table, nous voulons préserver le Président du Parc. Aujourd'hui la proposition qui est présentée dans ce rapport me semble être de bon ton pour faire en sorte que le Président soit protégé. Il demande aussi à l'assemblée de reprendre son pouvoir et également de remettre à un autre élu, le pouvoir de signature.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Présidente, j'ai envie de te dire qu'effectivement, la collègue *LESDEMA* a dit que tout le monde est là pour protéger le Président. Je suis entièrement d'accord. Deuxièmement, pour protéger son entreprise quelle que soit sa position au sein de l'entreprise. Troisièmement pour protéger aussi le Parc.

Je dis qu'il faut être très prudent déjà pour lui. Je rejoins le collègue *BRITHMER* et je dis attention sur ce point-là. Qu'est-ce qui nous empêche de différer cette décision le temps qu'il y ait une délibération qui soit prise en bonne forme par le Président pour pouvoir sortir au niveau de cette mission qu'il a.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Mais collègue, je ne comprends pas...

(*Brouhaha*)

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Ecoutez, on ne va pas reporter ce dossier...

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je pense qu'il faut mettre au vote...

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Dans ce cas, je demande à ce que l'on ajoute un quatrième point : ne participe pas au vote.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Si le dossier passe, il passe, s'il ne passe pas, il ne passe pas. Mais on ne peut pas remettre en cause. On sait tout ce que vous avez dit. On a dit simplement un lien. Il faut absolument que l'on puisse voter ce dossier.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Un lien. On vient de dire qu'il travaille mais je ne connais pas son statut.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

J'aimerais bien en Martinique que l'on arrive à faire confiance à des collaborateurs, que l'on arrête de faire des règlements de compte parce que ce

collaborateur ne revient pas à la tête de x ou de y. Moi, je fais confiance à mon collaborateur. C'est tout ce que je dis parce que je pense que ce n'est pas nous, élus, seulement qui soyons tellement sacro-saints qui disons qu'il faut protéger le Président. Je pense que les administratifs aussi ont besoin de protéger leur Président.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

J'ai simplement demandé le rapport. On ne peut pas avoir le rapport d'analyse ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Ronald (*BRITHMER*), je suis d'accord. Je n'ai pas dit non. Je te répète que nous sommes tout à fait d'accord, maintenant, ce dossier, c'est la deuxième fois qu'il vient. La décision c'est que nous puissions, « *au nom du principe d'égalité, d'égalité concurrence et de protection, le secret industriel et commercial, les offres et le rapport d'analyse seront présentés en séance pour décision du Comité* ».

Autrement dit, c'est le Comité qui va analyser les offres. Le Président est écarté.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Moi, je vais me déconnecter quand on va analyser les offres. Je ne suis pas là.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Tu fais comme tu veux. Je propose de mettre au vote et de proposer... Le collègue de Trinité, (*Christian*) PALIN a proposé que l'on mette « ne prend pas part au vote ». Si vous voulez que l'on puisse ajouter « ne prend pas part au vote ».

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Présidente, tu permets ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Oui, Félix (*CATHERINE*).

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Effectivement, on va passer au vote. Mais tu as déjà porté la réponse. Je pense qu'il faudrait que la réponse soit conditionnée également au fait que le rapport juridique sur ce sujet soit transmis à l'ensemble des membres du Comité syndical. Il faut quand même que nous ayons ces éléments d'information.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je n'ai pas de problème là-dessus. Je l'ai dit et j'ai même appuyé l'observation du collègue pour dire que normalement, nous devrions l'avoir. Je l'ai dit. Je n'ai pas de difficulté à ce qu'il soit adressé. J'ai appuyé là-dessus. Maintenant, j'ai tout à fait compris les uns et les autres. On veut tous protéger l'entreprise, le Président, le Parc, les salariés et nous-mêmes.

Il y a une proposition qui me paraît être une proposition sage, correcte qui est que le Président remette sa délégation au Comité syndical lorsqu'il s'agira de marchés informatiques.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Nous sommes bien d'accord, Présidente. Mais en même temps, Présidente, je pense qu'il faut également que les services actent le fait que lorsqu'il y a des sujets de cette nature, toutes les consultations juridiques soient annexées au dossier. On n'a pas à solliciter à chaque fois les éléments pour nous permettre d'étayer notre position.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Merci collègue.

Monsieur (3 :55 :19)

Je peux avoir la parole ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Oui, collègue.

Monsieur (3 :55 :25)

Ce que je disais, au niveau de la décision à prendre, « *l'assemblée exercera son pouvoir initial en prenant la décision de classement des offres et d'attribution du marché en remettant au Président ou à un autre élu, le pouvoir de signature des pièces afférentes à l'achèvement de la procédure et à l'exécution des marchés* ».

Si on devait sécuriser les choses pour qu'il n'y ait aucune équivoque, ce qu'il faudrait c'est mettre « en remettant à un autre élu le pouvoir de signature ».

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je suis d'accord.

Monsieur (3 :56 :00)

Ce n'est pas la peine de faire tout ce boulot et de remettre le Président sur la sellette sur le niveau exécutif. Il vaut mieux qu'on lui (*inaudible*) de ne pas exercer sa fonction d'exécutif qu'il exerce et qu'on lui dise qu'il est en conflit d'intérêt.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je suis d'accord avec toi. On enlève « au Président » et on met « remettant à un autre élu le pouvoir de signature des pièces afférentes ». Par exemple, la première vice-Présidente.

Monsieur (3 :56 :33)

Juste une question. J'ai cru comprendre que l'on devrait passer au vote mais les rapports d'analyse, on ne les a pas.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, je pense qu'il faut passer au vote.

Monsieur (3 :56 :40)

Mais on n'a pas les rapports d'analyse. Ils n'ont pas dit que les offres et les rapports d'analyse seront présentés en séance ?

M. le Directeur Général des Services

Madame SALPETRIER se prépare à vous présenter le rapport.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

On met au vote si vous en êtes d'accord et ensuite on fait la présentation des rapports. C'est bien cela, DGS ?

M. le Directeur Général des Services

Oui, tout à fait, Présidente.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Est-ce que l'on peut mettre au vote ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Attends. Je disais lorsque je regarde la question. Il est indiqué « marché d'équipements informatiques ». Il n'y a pas de question.

M. le Directeur Général des Services

C'est pour la remise de délégation.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Il faut bien mettre « *remise de la délégation du Président* ».

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Moi, je ne vois pas encore la question. Je compte sur tes yeux.

M. Jean MONFORT (*Président de la commission Economie durable*)

Ne t'inquiète pas. Il faut que l'on change la question. Il faut mettre « Remise au Comité de la délégation du Président ». Le Président a la délégation, il faut qu'il remette la délégation au Comité.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Mais on ne peut pas remettre au Comité la signature, il faut remettre à quelqu'un la signature.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Ce n'est pas de la signature dont je parle. Je parle de la décision...

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

La décision de classement.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Exactement. Pour la décision de classement.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

La décision de classement des offres et d'attribution des marchés informatiques.

M. le Directeur Général des Services

Et remise au Comité syndical de la délégation du Président pour les marchés d'équipements informatiques, et on va rajouter « et bureautiques ».

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Remettre à la première vice-Présidente le pouvoir de signature.
C'est une proposition. Est-ce qu'il y a des objections que ce soit la première vice-Présidente ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Oui, il faut remettre à la première vice-Présidente la délégation de signature pour ces marchés.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Collègue MONFORT, tu es nos yeux parce que l'on ne voit pas.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Pas de souci. De toutes les façons, vous allez voir lorsque l'on va voter.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Parmi les propositions, il y a « ne prend pas part au vote ? » ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Oui, je l'ai demandé. Ils vont mettre « ne prend pas part au vote ».

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

On l'a mis.

M. le Directeur Général des Services

Présidente, on lance le vote.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Remise au Comité syndical de la délégation du Président concernant les marchés d'équipements informatiques et bureautiques et de remettre la délégation de signature à la première vice-Présidente concernant ces marchés ».

Vous avez : pour, contre, abstentions, ne prend pas part au vote.
C'est parti.

Tout le monde a voté ? Est-ce que l'on peut passer au vote pour les procurations ?

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Félix CATHERINE pour Madame Jenny DULYS.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour en attente des éléments que vous devez nous envoyer concernant l'étude juridique. Merci.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame BARBOUX pour Monsieur LORDINOT.

Mme Bénédicte BARBOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONSTIN Norbert pour Monsieur MONSTIN Gérard.

M. Norbert MONSTIN (*Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame LESDEMA pour Monsieur LARCHER.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE pour Monsieur THABAR.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame TOUL pour Monsieur GABRIEL.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je vote pour et je demande aux services de nous adresser rapidement la note juridique.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur BRITHMER pour Monsieur DULYMBOIS.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Ne prend pas part au vote.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur BEAUNOL pour Monsieur ELISABETH.
Monsieur MONFORT pour Monsieur DOMERGUE ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Pour et je vote pour aussi pour moi.

M. le Directeur Général des Services

On note bien sur la délibération, s'il te plaît Ghislaine (*LATOURNALD*) que le Président n'était pas présent lors du vote.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Est-ce que l'on peut avoir le résultat du vote ?

Mme Ghislaine LATOURNALD

Résultats du vote :

Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-DEUX (22)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? UN (1)

Ne prennent pas part au vote ? QUATRE (4)

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) ABSTENTION**

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Merci. Est-ce que l'on peut avoir une présentation des offres ?

M. le Directeur Général des Services

Présidente, c'est Karen SALPETRIER qui va vous la présenter. Vous vous doutez bien que nous n'avons pas le droit de vous les fournir en format papier pour des raisons de concurrence. Le rapport va défiler à l'écran et c'est Karen SALPETRIER qui va le présenter.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

C'est la première vice-Présidente qui va présider ?

M. le Directeur Général des Services

Je ne sais pas...

M. Jean MONFORT (Commune du Diamant)

Elle a un problème de micro.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Si elle a un problème de micro, je prends le relais.

Mme Karen SALPETRIER expose à l'assemblée,

Bonsoir Présidente. Bonsoir à tous les élus. Il s'agit là effectivement, de l'attribution des marchés dont la consultation a été lancée au mois d'août pour l'acquisition de postes de travail et consommables informatiques pour les besoins du Parc Naturel.

Comme précisé précédemment, cette action fait partie du budget 2020 qui bénéficie de financements actés par la CTM. Elle a été divisée en trois lots : deux lots qui sont des accords-cadres et un dernier lot qui est une commande fixe.

- *Le premier lot concerne des postes standards mobiles, tout-en-un et écran.*
- *Le deuxième lot des composants.*
- *Le troisième lot des postes mobiles.*

Initialement, cette action prévue au budget devait permettre de pallier à l'obsolescence de certains matériels en renouvelant une partie des équipements et en équipant aussi des chargés de mission d'équipements portatifs qui sont nécessaires à leurs missions extérieures.

Depuis, en raison de la crise COVID et des nécessaires adaptations des pratiques professionnelles, en particulier la distanciation, le télétravail, la multiplication des visio-conférences, ces besoins sont de plus en plus prégnants. Il y a de plus en plus d'équipements qui deviennent défectueux. Effectivement, l'aboutissement de cette consultation devient une priorité.

Pour la question du déroulement de la procédure, c'est sous la forme d'une procédure adaptée pour laquelle il y a eu un avis d'appel public à concurrence, sachant que le montant maximum avait été estimé à 85 000 € et que l'obligation de publicité était à partir de 90 000 € hors taxes.

Nous avons privilégié la sécurité avec un avis de publicité dans un journal d'annonces légales. Cela a été également publié dans notre profil acheteur qui est la plateforme sur laquelle les consultations sont publiées pour la diffusion auprès des différents candidats potentiels.

Nous avons eu 14 retraits et seulement 3 candidats qui ont déposé des offres. Après une première analyse, nous avons constaté qu'il y avait des différences du point de vue technique entre les offres proposées et les exigences minimales qui étaient demandées.

Nous sommes entrés dans une étape de demande de précisions et de négociations. En particulier, après échanges, nous avons diminué certaines caractéristiques parce que les prestataires n'étaient pas en mesure d'y répondre.

A la page 3, vous avez les candidatures reçues.

Comme je le disais, nous en avons eu trois :

- IPM pour les lots 1, 2 et 3.*
- INFO DOM pour les lots 1, 2, 3 et 4.*
- TOSHIBA pour les lots 1 et 3.*

A l'examen des candidatures, la quasi-totalité des dossiers étaient complets. Seuls manquaient quelques attestations fiscales, sociales et extraits K-Bis, ce qui n'est pas pénalisant pour l'acceptation des candidats puisque ce sont des pièces qui sont exigibles uniquement auprès des attributaires.

Concernant les offres, il était demandé de fournir un mémoire technique et un détail quantitatif estimatif dont le cadre était fourni, pour pouvoir juger des tarifs unitaires et du tarif global sur les quantités estimées de commandes que nous avons programmées.

L'ensemble des dossiers étaient complets, ce qui fait que nous avons proposé d'admettre l'ensemble des candidats, d'analyser leurs offres.

Maintenant, je vous propose de passer à **l'analyse détaillée des offres du lot 1**: postes standards mobiles, tout-en-un et écrans. Nous avons quatre critères. Ces mêmes critères sont valables pour les trois lots :

- Un critère qualité noté sur 40 points
- Un critère coût noté sur 30 points
- Un critère délai noté sur 10 points
- Un critère SAV noté sur 20 points

Sur ce premier lot, l'offre du candidat IPM différait sur plusieurs points aux caractéristiques demandées. Ce sont des caractéristiques très techniques qui sont présentées après et qui sont indiquées en rouge. Nous pourrions revenir dessus si vous le souhaitez.

Chaque article a été noté sur les caractéristiques techniques et ensuite la moyenne des notes a permis de déterminer la note finale pour l'ensemble de l'offre.

Le premier candidat a obtenu 30 points

Le second candidat répondait en totalité à toutes les spécifications demandées. Il a obtenu la note maximale.

Le dernier candidat TOSHIBA différait sur un seul point aux caractéristiques demandées en l'occurrence une qualité d'écran inférieure à ce qui était demandé. Nous lui avons attribué la note de 37,5 points.

Concernant le critère coût. Là c'est simplement une formule mathématique que nous appliquons. Pareil, chaque item a été noté, de manière individuelle. Ensuite une moyenne a été appliquée. Parallèlement, le détail quantitatif estimatif qui permettait de définir un montant global du marché par rapport aux quantités estimées minimales et maximales, a été noté suivant cette même formule. Cette formule repose sur une comparaison des offres entre l'offre minimale et l'offre du candidat.

Nous avons appliqué cette formule sur deux sous-critères (les prix unitaires et le prix global) et ensuite nous avons fait la moyenne.

Le premier candidat IPM obtient une note finale de 28,6.

Le second, INFO DOM obtient 28,5.

Le troisième TOSHIBA obtient 27,9.

Concernant le critère délai, IPM n'a fourni aucune information, malgré les demandes de précisions. Il a eu la note de zéro.

INFO DOM et TOSHIBA présentent des délais de 10 jours et également disponible si en stock au moment de la commande. Ils ont eu le même nombre de points à savoir 10 qui est le maximum de points attribués pour ce critère.

Pour le SAV, les conditions étant similaires entre les différents candidats, à savoir une hotline, un support téléphonique, fax, mail du lundi au vendredi, la même note de 20 points leur a été attribuée.

Pour ce qui concerne **le lot 2**, sur le même principe.
Sur le critère qualité, les offres d'IPM différaient aussi sur certains points, de la même manière qu'INFO DOM. Ils ont eu la même note.

Pour le critère coût, l'application des mêmes formules avec un calcul pour les prix unitaires et un calcul pour le montant global et la moyenne ensuite. On arrive pour IPM à 23,9 et INFO DOM 28,1.

Pour le critère délai, IPM n'a toujours pas donné d'informations sur ce lot donc zéro et INFO DOM, toujours le même délai de 20 jours donc 10 points.

Pour le SAV, les mêmes conditions donc la même note de 20 points.

Pour le dernier lot qui est **le lot 3** (postes mobiles). Il ne s'agit plus d'un accord-cadre donc pas de minimum ni de maximum mais d'une commande ferme qui avait déjà été bien identifiée pour des chargés de mission.

Le critère qualité IPM, là aussi différait sur certaines caractéristiques plus nombreuses que les fois précédentes. Il a donc obtenu une note de 20 points. INFODOM répondait en totalité aux spécifications techniques avec un processeur de 4,2 GHz qui permet une rapidité plus intéressante que le candidat TOSHIBA qui présentait également toutes les spécifications mais avec un processeur un peu moins intéressant, d'où la différence de note : 40 et 38.

Pour le coût, s'agissant d'une commande globale, nous avons simplement appliqué la formule sur le coût total de la commande globale. On arrive à 30 points pour IPM, 27,8 pour INFO DOM et 27,4 pour TOSHIBA.

Pour le critère délai, même cas de figure. Aucune information d'IPM : zéro point. INFO DOM : 20 jours donc 5 points. TOSHIBA : en stock donc 10 points.

Les conditions de dépannage restant les mêmes, la même note comme pour les deux lots précédents.

Vous retrouverez au paragraphe 6, **les notes finales et la proposition de classement des offres** :

- IPM obtient un total de 78,6 points en cumulant l'ensemble des critères
- INFO DOM obtient 98,5 points
- TOSHIBA obtient 95,4 points

Ce qui permet de déterminer un classement :

- 1^{er} : INFO DOM
- 2^{ème} : TOSHIBA
- 3^{ème} : IPM

Pour le lot 2 « composants » :

- IPM : 82, 3 points
- INFO DOM : 96,6 points

Ce qui donne le classement suivant :

- 1^{er} : INFO DOM
- 2^{ème} : IPM

Pour les postes mobiles (lot 3) :

- IPM : 70 points
- INFO DOM : 92,8 points
- TOSHIBA : 95,4 points

Ce qui donne le classement suivant :

- 1^{er} : TOSHIBA
- 2^{ème} : INFO DOM
- 3^{ème} : IPM

Il faut savoir que le classement des offres permet de déterminer à titre provisoire l'attributaire qui est le premier du classement, à condition qu'il fournisse les certificats et attestations obligatoires qui prouvent qu'ils sont à jour de leurs cotisations. En l'absence de fourniture de ces documents en bonne et due forme, l'attribution se fait au deuxième candidat qui doit également fournir les documents.

Au final, la proposition d'attribution qui est faite c'est d'attribuer le lot 1 « postes de travail » à INFO DOM s'agissant d'un accord-cadre avec des quantités minimales et maximales qui avaient été fixées. Un coût minimum de 16 524, 88 € et maximal de 57 099,50 €.

Idem pour les consommables. Proposition d'attribution à INFO DOM pour un coût minimum de 3 321,15 € et un coût maximal de 7 579,84 €.

Le dernier lot « postes mobiles ». Proposition d'attribution à TOSHIBA pour un coût global de 10 785,15 € TTC.

Voilà la proposition qui vous est soumise pour décider de l'attribution. Si vous le souhaitez, nous pouvons passer en revue la notation détaillée ainsi que les caractéristiques, qui différencient les candidats, qui ont été repérées en rouge.

Vous verrez que pour IPM, il y avait beaucoup de caractéristiques différentes contrairement par exemple à TOSHIBA, ce qui explique la différence de note sur la partie technique pour le lot 1.

Ici vous avez le tableau détaillé des notes. Comme je l'indiquais précédemment, chaque item, chaque article a été noté individuellement. Ensuite, c'est une moyenne qui a été appliquée. La synthèse de notes ayant été présentée dans le rapport en amont.

Pour le lot 2, pas de particularité sur la partie technique... Excusez-moi. La première page que vous avez vue, c'étaient les spécifications exigées par le Parc et la page suivante, on voit effectivement que IPM et INFO DOM ont quelques caractéristiques différentes par rapport à ce qui était demandé, d'où la note équivalente.

Même principe sur la notation. Chaque item a été noté de manière individuelle et une moyenne appliquée.

Pour le dernier lot, le lot 3, vous constaterez qu'il n'y a qu'IPM qui avait une différence avec les prescriptions techniques, ce qui explique l'égalité des notes sur les caractéristiques.

Voilà l'analyse qui vous est présentée et soumise au vote, non seulement pour le classement et la décision d'attribution.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Merci Madame SALPETRIER. Est-ce qu'il y a des questions ?

Je ne vois pas les mains levées, il faudrait que quelqu'un qui est dans la salle puisse me signaler les demandes de prise de parole.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole, Monsieur VILLERONCE ?

M. le Directeur Général des Services

A priori non, Madame la Présidente.

Si, Monsieur JEAN-BAPTISTE demande la parole.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Vas-y, collègue.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (Commune de Fonds Saint-Denis)

Pour le lot 3, c'est au niveau technique, il s'agit des postes...

Mme Karen SALPETRIER

Des postes mobiles.

M. le Directeur Général des Services

Les ordinateurs portables.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (Commune de Fonds Saint-Denis)

La question qui est posée. Quand je vois la différence entre INFO DOM et l'autre prestataire, finalement cela s'est joué sur le délai. Comme le délai n'a pas de pondération, la question qui est posée : est-ce que c'est un critère fondamental le délai par rapport à la qualité, etc. ?

Mme Karen SALPETRIER

Pour vous répondre, à partir du moment où les critères ont été indiqués et la pondération donnée, en l'occurrence, le critère délai ne représente que 10 points sur la note totale, il est un des critères finalement minoritaires par rapport à la qualité puisque la qualité est notée sur 40 points.

A partir du moment où les critères sont annoncés avec leur pondération, on ne peut pas les éliminer, on est obligés d'utiliser les critères dans la notation et dans la décision d'attribution. On ne peut pas revenir dessus.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Ce n'est pas pour revenir dessus, c'est par rapport à notre décision, pourquoi on va choisir le 1 ou le 2 ou le 3. Il faut que l'on apprécie les enjeux. Votre réponse me satisfait.

Mme Karen SALPETRIER

Tant mieux. Je vous remercie.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres observations ?

M. le Directeur Général des Services

Aucune Présidente. Tu n'as pas demandé.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

On valide les propositions telles qu'elles sont faites pour les différents lots.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

On fait le vote ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Oui, on fait le vote pour valider les propositions faites pour les lots 1, 2 et 3 telles que proposées. C'est prêt ?

(Intervention inaudible)

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Je n'ai pas entendu.

M. le Directeur Général des Services

J'ai proposé qu'il mette : attribution des offres telles que proposées. Pour, contre, abstention, ne prend pas part au vote. Cela te convient, Présidente ?

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Cela me convient. Cela convient aux autres collègues ?
S'il n'y a pas d'observation, on peut passer au vote.

Madame LATOURNALD, pensez à noter dans le PV que le Président n'était pas présent lors du débat.

On peut avoir le document pour voter ?

M. le Directeur Général des Services

Nous avons eu, comme tout à l'heure, un petit bug au niveau de l'ordinateur, il a fallu relancer.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

On ne peut pas passer à un autre rapport en attendant ?

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Il faut vraiment renouveler le matériel.

M. le Directeur Général des Services

Ce n'est même pas une question de matériel. C'est l'application qui nous fait cela.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Madame LESDEMA est là ? Si elle est là, est-ce que l'on ne peut pas passer à la présentation d'un autre rapport en attendant ?

M. le Directeur Général des Services

C'est bon pour le vote.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Madame LATOURNALD, est-ce que l'on peut passer au vote pour les procurations ?

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Félix CATHERINE pour Madame Jenny DULYS.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Abstention.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame BARBOUX pour Monsieur LORDINOT.

Mme Bénédicte BARBOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONSTIN Norbert pour Monsieur MONSTIN Gérard.

M. Norbert MONSTIN (*Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame LESDEMA pour Monsieur LARCHER.

M. le Directeur Général des Services

Elle écrit pour. Elle vient encore de perdre son micro.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE pour Monsieur THABAR.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame TOUL pour Monsieur GABRIEL.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur BRITHMER pour Monsieur DULYMBOIS.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Ne prend pas part au vote.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONFORT pour Monsieur DOMERGUE ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Pour.

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Vous pouvez nous communiquer les résultats, Madame LATOURNALD.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Résultats du vote :

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *UN (1)*

Ne prennent pas part au vote ? *TROIS (3)*

- **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) ABSTENTION ET TROIS (3) NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL

Merci. Je pense que l'on peut faire rentrer le Président.

(Monsieur le Président Denis LOUIS-REGIS regagne son siège et reprend la présidence de la séance).

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègues, merci.

Nous allons passer à la question 2.6 relative aux ressources humaines.

Je passe la parole à Madame LESDEMA ou à Madame TOUL.

M. le Directeur Général de Services

Apparemment Marie-Line (*LESDEMA*) a un problème de micro.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Non, je n'ai plus de problème de micro. Je vais dire comme certains conseillers : vous me bâillonnez.

(Rires au sein de l'assemblée)

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Président, sur les ressources humaines, je laisse à la Présidente du CT d'introduire le sujet.

TRANSFORMATION DE POSTES

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*) expose à l'assemblée,

Merci Madame LESDEMA mais j'aime bien t'entendre présenter aussi.

Il s'agit de la transformation de postes. Dans le cadre du tableau d'avancement de l'année 2020, la Commission Administrative Paritaire a émis un avis le 03 décembre 2020. Pour les agents ayant reçu un avis favorable, le Président du Parc a choisi de procéder à leur nomination. Il conviendrait de transformer les postes suivants pour pouvoir procéder à la nomination des agents dans le nouveau grade avant le 31 décembre 2020.

Vous avez une colonne avec les anciens grades. Une colonne avec l'avancement au grade. Le nombre d'agents concernés par chaque avancement.

Il est à noter que le troisième poste d'agent de maîtrise principal a été créé lors du Comité syndical du 20 novembre 2020. C'est un agent qui part à la retraite.

L'avancement au grade de commandant pour le statut particulier des gardiens de l'environnement sera possible en 2021 après l'organisation par le PNRM d'un examen professionnel.

Il faut préciser également dans la transformation de postes, qu'un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude de maîtrise territoriale suite à la promotion interne 2019. Ainsi, il conviendrait de procéder à la transformation de son poste d'adjoint technique principal deuxième classe en agent de maîtrise. L'agent est également inscrit au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint technique principal de première classe.

Le Comité Technique s'est réuni aujourd'hui et a émis un avis favorable pour la transformation des postes ci-dessous en notant qu'il y a un travail particulier qui doit être fait et qui doit être mené s'agissant des gardiens de l'environnement pour qu'ils ne puissent pas perdre au niveau de leur avancement.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur les transformations de postes figurant ci-dessus.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Madame TOUL peux-tu nous dire l'avis du CT.

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*)

Je l'ai dit, le CT a donné un avis favorable pour la transformation des postes ci-dessous en notant qu'il y a un travail particulier qui doit être mené notamment pour les gardiens de l'environnement. Ce travail est déjà commencé avec le Centre de gestion de façon à ce qu'ils puissent évoluer au mieux.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

On rappelle aussi que depuis 2016 aucun tableau d'avancement n'a été transmis au Centre de gestion.

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*)

Tout à fait, Président.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

En octobre 2020, nous avons envoyé le tableau d'avancement et tu as rappelé qu'il y a 23 agents qui peuvent prétendre à un avancement de grade.

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*)

Le Président a fait le choix, effectivement, de procéder à la nomination de tous ces agents.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Est-ce qu'il y a des questions ?
Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Ce n'est pas vraiment une question sur ce point-là. Il s'agit de l'évolution normale de la situation des agents. Je trouve absolument intolérable que les agents soient pénalisés depuis 2016. Je pense, là aussi, qu'au niveau de l'employeur en l'occurrence qui était le Président, je ne sais pas ce qu'a fait le DGS dans l'intervalle parce qu'il fallait quand même interpellier le Président sur cette situation anormale et inacceptable pour les salariés.

La question que je pose en fait est de savoir puisque nous sommes à 23 agents et c'est tant mieux, qui vont bénéficier de cette transformation de postes. Cela signifie qu'il y a une évolution pour les agents dans le cadre de ces postes. La question que je pose : est-ce que concomitamment, il y a également une évolution dans l'organigramme que nous avons voté ? La question en même temps, c'est à quel point nous en sommes de cet organigramme parce qu'en réalité, compte tenu de l'évolution qu'il y a, il est manifeste que dans l'organigramme il y aura une évolution.

Est-ce que nous en sommes-là et est-ce que l'organigramme que nous avons voté a été mis en application ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Madame TOUL, tu réponds.

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*)

Ce que je peux répondre en tant que Présidente du CT, c'est que cela a été une demande forte des représentants des différents syndicats qui étaient présents à la réunion ce matin qu'il y ait, non pas cet organigramme affiché mais qu'il y ait un organigramme nominatif. Que chacun puisse être bien identifié sur leur poste de travail pour que l'on puisse bien suivre et bien identifier l'évolution des uns et des autres puisque naturellement, avec ce tableau d'avancement, il s'agira de pouvoir faire évoluer les agents chacun à leur place, sans pénaliser la structure.

Mais aujourd'hui nous avons voté un organigramme qui est entré en vigueur depuis novembre me semble t-il.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Fin novembre.

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*)

C'est cet organigramme qui normalement doit être appliqué, telle a été la décision des élus. Maintenant, nous avons demandé au CT que l'on puisse avoir un organigramme nominatif avec le nom des agents de manière à ce que l'on puisse avoir cette visibilité et cette lisibilité en sachant que derrière certainement il y aura un travail qui devra se poursuivre en commission Ressources Humaines.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Si je peux ajouter quelque chose par rapport au CT de ce matin. Il semblerait que les représentants du personnel qui étaient présents nous disent qu'ils ne sont pas au courant du fait que l'organigramme ait été appliqué.

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*)

Il faut nuancer quand même ton propos, Ronald (*BRITHMER*). Il y en a une qui a dit qu'elle n'était pas au courant. On lui a fait remarquer qu'elle n'était pas là et moi j'ai fait remarquer que le fait qu'elle soit absente ne justifie en rien le fait qu'elle n'ait pas l'information.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je termine simplement en disant Président, qu'il serait bien que tu prennes un arrêté ou une note de service, quelque chose pour valider auprès des agents le nouvel organigramme que nous avons voté. Je ne sais pas si tu l'as fait mais il me semble que c'est important que chacun soit au courant par une décision, un arrêté ou ce que tu veux, qui indique à chacun : voilà le nouvel organigramme et ce serait bien qu'il soit nominatif.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègue BRITHMER, il me semble et Madame TOUL va me le confirmer, qu'à la suite du vote de l'organigramme le 20 novembre 2020, il y a eu une note qui a été adressée aux agents.

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*)

Pour être très honnête avec toi, Président, je n'ai pas suivi parce que pour moi cela me semble tellement évident, que lorsqu'un point est voté qu'il y ait derrière une information. D'ailleurs, je l'ai dit ce matin qu'il n'est pas normal que tous les agents absents ou pas absents au moment où il y a eu ce vote, ne soient pas au courant. Maintenant, il faut que tu t'assures que cette note soit bien arrivée à l'attention et à destination de tous les agents.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Nous allons faire la vérification. En tout cas, je note ton observation, collègue BRITHMER. Si cela n'a pas été fait, nous allons y remédier. C'est tout à fait normal. Merci collègue. Il n'y a plus d'observations ?

Mme Marie-France TOUL (*Présidente du Comité Technique*)

Juste préciser, si tu le permets, Président, qu'il y a un travail qui doit être réalisé et devra être mené en partenariat avec le Centre de Gestion s'agissant des gardiens de l'environnement. Ce travail, normalement, doit se poursuivre, dès le début du mois de janvier. On est en attente du prochain rendez-vous qui devra être fixé par le Centre de gestion.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Tout à fait. Pas d'autres observations ?
S'il n'y a pas d'observation, **il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur la transformation de postes figurant ci-dessus.**

Nous allons procéder au vote, collègues.
Vous pouvez voter.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Félix CATHERINE pour Madame Jenny DULYS.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, pour Madame DULYS.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame BARBOUX pour Monsieur LORDINOT.

Mme Bénédicte BARBOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONSTIN Norbert pour Monsieur MONSTIN Gérard.

M. Norbert MONSTIN (*Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique*)

Pour pour les deux.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame LESDEMA pour Monsieur LARCHER.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD
Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE pour Monsieur THABAR.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)
Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD
Madame TOUL pour Monsieur GABRIEL.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD
Monsieur BRITHMER pour Monsieur DULYMBOIS.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)
Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD
Monsieur MONFORT pour Monsieur DOMERGUE ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)
Pour les deux.

Mme Ghislaine LATOURNALD
Président ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS
Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD
Monsieur LOUIS-REGIS pour Monsieur SAINT-CYR.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS
Pour.

Résultats du vote :

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Ne prennent pas part au vote ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons à la question...

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Président, excuse-moi, juste une petite intervention.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS
Oui, collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Ce que je souhaiterais c'est que lorsque des décisions sont prises que ce soit en Bureau ou en Comité, que ces décisions fassent l'objet d'écrit ou de communication à l'ensemble du personnel parce que souvent nous nous retrouvons quelques mois après à se rendre compte que le nécessaire n'est pas fait.

Si les services qui s'en occupent sont débordés, il faut regarder dans l'ensemble de ton organigramme et de tes collaborateurs s'il n'y en a pas qui peuvent renforcer les services qui sont peut-être trop démunis. Mais on ne peut pas, à chaque fois, deux mois après se rendre compte que les choses ne sont pas faites. Merci.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS
Tu es en train de dire que tu souhaites que les délibérations soient exécutées.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
C'est exactement cela.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS
Sans passer par le Tribunal.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Sinon on ira au Tribunal administratif.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS
(*Rires*) Très bien. Collègues, on passe à la question n°3.8. Convention de partenariat entre la Collectivité Territoriale de Martinique, le Parc Naturel Régional de Martinique, l'Observatoire volcanologique et sismologique et la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

CONVENTION DE PARTENARIAT UNESCO

M. le Président Denis LOUIS-REGIS *expose à l'assemblée,*
La politique du patrimoine mondial s'appuie sur la convention adoptée en 1972 sous l'égide de l'UNESCO pour la préservation des biens naturels et culturels. Tout Etat partie de la convention peut présenter un bien à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Toutefois, le bien lors de sa présentation au Comité du patrimoine mondial doit déjà bénéficier des mesures de protection existantes dans la législation de son Etat.

Cette reconnaissance internationale vise à encourager à travers le monde, l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel

considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, ce que l'on appelle les VUE, pour l'humanité.

La caractéristique la plus originale de la convention de 1972 est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels.

L'un des fondements de la Convention du Patrimoine mondial est d'encourager les populations locales à préserver leur patrimoine. C'est un axe essentiel dans la réussite d'un projet d'inscription.

Aussi, tel projet de territoire implique nécessairement son appropriation par la population.

Dans le cadre de la candidature des Volcan et Forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique, un dialogue important a été engagé sous forme de conférences publiques (expositions, ateliers de réflexion, itinéraire commenté). Il devra se poursuivre également après l'inscription.

Dans le cadre du plan de gestion du futur bien martiniquais, l'axe 2 dédié à l'amélioration et au partage des connaissances de la biodiversité et de la géodiversité prévoit des partenariats avec des structures de recherche scientifique.

Aussi un projet de coopération avec l'Observatoire volcanologique, sismique, sismologique de la Martinique vise à contractualiser la mutualisation et la coordination des moyens pour assurer une meilleure connaissance du bien dans le domaine des géosciences et de la volcanologie ainsi que leur mise à disposition du public.

En conclusion, collègues, il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat entre la CTM, l'Observatoire volcanologique et sismologique, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et le Parc Naturel Régional de Martinique.

Vous avez un avant-projet de convention cadre dans le rapport qui vous a été transmis. Y a t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, collègues, nous allons passer au vote.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Félix CATHERINE pour Madame Jenny DULYS.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame BARBOUX pour Monsieur LORDINOT.

Mme Bénédicte BARBOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Je vote pour aussi.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONSTIN Norbert pour Monsieur MONSTIN Gérard.

M. Norbert MONSTIN (*Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique*)

Pour, pour les deux.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame LESDEMA pour Monsieur LARCHER.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE pour Monsieur THABAR.

M. Etienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Madame TOUL pour Monsieur GABRIEL.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur BRITHMER pour Monsieur DULYMBOIS.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je vote pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur MONFORT pour Monsieur DOMERGUE ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Pour.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Président pour Monsieur SAINT-CYR.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Pour.

Résultats du vote :

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Ne prennent pas part au vote ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci collègues.

Nous passons au point suivant qui concerne un point d'information concernant les audits qui ont été demandés.

Monsieur le DGS va vous faire une présentation concernant cette demande d'audits.

POINT AUDITS SOCIO-ORGANISATIONNEL ET FINANCIER

M. le Directeur Général des Services expose à l'assemblée,

Pour analyser ces audits, il y a un groupe de travail qui a été mis en place pour faire les analyses, composé à la fois de techniciens et d'une élue.

Deux audits : un audit financier pour lequel nous avons eu six offres et un audit socio-organisationnel pour lequel nous avons reçu cinq offres.

Les analyses ont été faites. Il y a un classement. Je peux le montrer au Président.

La difficulté que nous rencontrons c'est que pour chacune des offres que ce soit pour l'audit financier ou l'audit socio-organisationnel, nous attendons des éléments d'appréciation que nous avons demandés, qui risquent de modifier le classement des premiers.

On va les recevoir, je pense, très vite, ce qui nous permettra, on peut déjà s'engager là-dessus, de proposer l'analyse complète pour une notification au Président avant la fin de l'année.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Y a-t-il des questions ?

Monsieur CATHERINE.

M. Félix CATHERINE (Collectivité Territoriale de Martinique)

Je suis un peu préoccupé quand même parce que je trouve que l'on a beaucoup tardé. Or, ces deux éléments dans la dynamique de l'audit, nous l'avons mis en exergue comme des éléments essentiels pouvant nous permettre d'avancer sur la gestion de l'institution. On le voit bien d'ailleurs, sur le champ financier, avec la problématique que nous abordions tout à l'heure, concernant la DM.

Je signale cela parce que je trouve que nous aurions pu accélérer la cadence concernant cette affaire.

Ensuite, il est indiqué que nous sommes en attente d'éléments d'appréciation. Ce sont des éléments d'appréciation qui viennent de qui ?

M. le Directeur Général des Services

Qui viennent des candidats bien entendu, c'est-à-dire que ceux qui ont analysé les offres, on a buté sur une explication que nous n'avons pas forcément bien comprise de la part de chacun des candidats. On leur a demandé de préciser leur réponse pour que l'on puisse mieux les apprécier.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

C'est bon, collègue CATHERINE ?

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, je te remercie.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègue LESDEMA, tu as la parole.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je voulais aussi simplement rappeler au collègue CATHERINE qu'on est là depuis le 26 août mais on va dire le 1^{er} septembre. On dit « traîner » mais je rappelle que faire un appel d'offres ou un appel à concurrence ou à candidature, cela ne prend pas une semaine. Cela veut dire que l'on donne un mois aux gens pour répondre. Le temps de réponse et d'analyse de l'offre, on ne peut pas dire qu'on a laissé traîner, collègue.

Je vais parler pour moi. C'est vrai que j'aurais préféré que les choses aillent à la vitesse V mais on sait qu'avec la comptabilité publique, avec les appels d'offres, avec les mises en concurrence, on n'est pas comme dans le privé où on peut, d'un tour de main, choisir un candidat.

A mon avis, c'est surtout cela qui a pris du temps parce que je peux te rassurer, j'ai été jour et nuit sur le dos – je m'en excuse d'ailleurs – du DGS pour qu'il mette les bouchées doubles pour pouvoir faire le nécessaire en lui demandant de s'adjoindre, comme l'avait demandé le Comité, le Bureau, une élue en plus qui connaît bien ces affaires organisationnelles surtout en ressources humaines.

Il ne faut pas non plus que l'on soit toujours en train de se flageller. Nous ne sommes pas les plus mauvais sur le marché. On a quand même essayé de faire des choses. Il faut qu'à la suite de nos bilans, même si c'est six mois, que l'on puisse reconnaître que l'on a mis une cadence pour pouvoir faire avancer les choses puisque l'on sait que l'organigramme que nous avons voté en novembre, il est aussi (*inaudible*) par rapport à ce qui va ressortir de cet audit. Soyons quand même un peu tolérant avec nous-mêmes.

J'en ai terminé, Président.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Collègue BRITHMER.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je ne vais pas prendre le contre-pied de ce que dit Marie-Line (*LESDEMA*) puisqu'effectivement, il ne faut pas dire que l'on ne fait rien, on avance. Mais cela dit, je rappelle quand même, s'agissant de cet appel d'offres, que les offres étaient attendues

pour la mi-octobre. Entre mi-octobre et fin décembre, je pense qu'on aurait pu déjà analyser les offres.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

(*Ronald*) BRITHMER, tu ne peux pas dire que l'on est fin décembre. On est le 15 décembre et puis regarde...

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je peux avoir une appréciation, non ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Madame LESDEMA, lève la main si tu veux t'exprimer.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je parlais à (*Ronald*) BRITHMER. Je ne parlais pas à (*Félix*) CATHERINE. Je peux me permettre de...

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

Je peux quand même avoir une appréciation.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Monsieur CATHERINE.

Madame LESDEMA, laissez Monsieur BRITHMER s'exprimer.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Non, je parle avec Monsieur BRITHMER. Je ne parle pas avec Monsieur CATHERINE. Monsieur CATHERINE, calme-toi.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Ce n'est pas Monsieur CATHERINE qui te parle, c'est le Président qui te parle.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Non, sur l'appréciation. Il peut avoir une appréciation mais...

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Madame LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

D'accord. Bonne nuit.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Monsieur BRITHMER, tu as la parole.

M. Ronald BRITHMER (*Commune du Morne Rouge*)

C'est curieux, chaque fois que je dis quelque chose, il faut absolument que l'on prenne le contre-pied de ce que je dis. C'est curieux quand même.

J'ai dit que depuis deux mois, les analyses devaient être faites. Pour moi, c'est fondamental. Je le répète systématiquement depuis le début. Ces deux audits sont

fondamentaux. Il faut les faire. Je ne comprends pas. Je le dis clairement en tant que technicien, je ne comprends pas qu'il faille deux mois pour faire une analyse. C'est tout.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Très bien. Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Madame LESDEMA mais il y a eu quelques difficultés qui se sont présentées. Nous avons reçu les rapports en troisième semaine du mois d'octobre. Nous avons connu un deuxième confinement. Un groupe d'analyse a été mis en place. Vous pensez bien que les membres de ce groupe ne pouvaient pas rentrer chez eux, à leur domicile, avec les propositions. Entretemps, nous étions engagés également sur un certain nombre de priorités.

D'ailleurs, je vais vous donner une note d'information tout à l'heure mais j'entends ce que vous dites. Madame LESDEMA l'a rappelé mais moi aussi, j'ai été sur le dos du DGS pour que les choses avancent puisque lorsqu'on a pris un engagement, il faut savoir le respecter. Aujourd'hui, je suis heureux de savoir que nous arrivons au bout du tunnel. C'est nécessaire effectivement comme tu l'as rappelé, collègue CATHERINE pour éclaircir, pour connaître la situation sincère, réelle de notre structure. On ne pourra pas nous accuser non plus d'avoir orienté cet audit.

Maintenant, je comprends l'impatience des uns et des autres. Mais souvent il faut savoir faire preuve d'un peu de patience pour que le résultat soit bien apprécié. Je ne voulais pas que tout cela soit bâclé. En tout cas, je remercie tous ceux et celles qui se sont mis dessus. On a été exigeants. On était pressés. Dans le groupe de travail, il y avait des gens qui avaient d'autres priorités également mais ils ont compris que c'était également une priorité pour nous, à la demande des élus. Merci encore.

Avant d'arriver au point 9 relatif aux questions diverses, je vous donne note d'un certain nombre d'informations qui est un point d'étape.

Près de quatre mois après notre prise de fonction – vous voyez, je dis « nous » - et moi-même en tant que Président du Parc Naturel Régional de la Martinique, je tenais à faire un point d'étape en toute transparence sur le travail réalisé par vous, les administratifs qui sont autour de nous et les agents et par les élus malgré les contraintes liées à la crise sanitaire. Je rappelle que cette note sera envoyée au personnel.

Très rapidement, j'ai sollicité les Présidents des instances paritaires pour que les comités soient partie prenante de l'amélioration des conditions de travail. Nous y étions tout à l'heure. Nous avons eu trois réunions de comité technique et six réunions du CHSCT.

Ainsi plusieurs chantiers sont en cours. L'organigramme voté en novembre 2020 – on en parlait encore à l'instant – après consultation des instances revêt un caractère provisoire. On l'avait dit. Marie-France TOUL l'a rappelé et c'est ce que nous avons annoncé également. Elle a dit que chacun doit pouvoir se retrouver dans l'organigramme.

En effet, une commission ad'hoc sera mise en place et entamera une nouvelle réflexion sur la base des conclusions de l'audit organisationnel. DGS vient de nous apporter un certain nombre d'informations.

Un protocole d'accord sur le télétravail est en cours de rédaction et devrait être applicable au début 2021, en espérant ne pas subir un troisième confinement.

Entretien d'évaluation. Au cours du premier trimestre, des entretiens d'objectifs 2021 seront menés par les supérieurs hiérarchiques directs. Un travail de mise en sécurité de l'ensemble des sites est en cours avec le CHSCT auquel est associé un groupe de suivi dédié et actif pour effectuer des vérifications.

Un groupe COVID-19 a été créé et est chargé de suivre des évolutions réglementaires afin de les mettre en pratique sur le site du Parc Naturel Régional de Martinique.

Par ailleurs, j'ai pu, au cours des différents entretiens individuels rencontrer plusieurs d'entre vous – je m'adresse au personnel – et j'ai été à l'écoute de vos diverses demandes tant sur le plan de la carrière, de la rémunération, de l'organisation du travail, de la souffrance au travail et bien d'autres.

Aussi plusieurs actions concrètes sont ou seront engagées. L'information que je vous porte aussi et nous en avons parlé, cela concerne le tableau d'avancement que vous avez validé et je rappelle aussi que depuis 2016 aucun tableau d'avancement n'avait été transmis au Centre de Gestion.

Janvier 2021. Nous allons procéder à la révision des bas salaires. C'était un engagement aussi puisqu'on avait compris que dans cette structure, il y avait des agents qui étaient en situation de précarité. 19 agents sont concernés. La révision sera effective à compter du 1^{er} décembre 2020 avec un rappel si possible, sur la paie de janvier 2021.

Février 2021. Révision des rémunérations des agents en contrat à durée indéterminée. Aucune révision de l'indice de rémunération des agents contractuels en CDI n'a été effectuée depuis 2015. Les indices de tous ces contrats seront révisés.

Premier trimestre 2021. Contrats dits précaires. Une régularisation des contrats précaires sera engagée au cours du premier trimestre 2021. C'est un engagement que nous avons pris auprès des élus mais surtout de ceux qui sont concernés et je souhaite également que nous puissions respecter cet engagement. C'est un travail de titan qui se fait avec la commission RH qui, je pense, portera ses fruits et permettra à tous ces agents de sortir de cette précarité qui n'a que trop duré. Il ne s'agit pas non plus, c'est pour cela que ce travail se fera avec beaucoup d'attention, de mettre la structure en difficulté.

Voilà chers collègues. C'est ce que je voulais vous apporter comme information. Y a-t-il des questions diverses ?

Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Ma question c'est à quelle heure le rendez-vous de demain ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

(*Rires*) Il m'a été informé que tous les délégués n'auraient pas reçu l'information. Demain le Parc Naturel Régional avec la commission Croissance Verte présidée par le Collègue MONFORT organise, avec les agriculteurs et les éleveurs de cochons créoles, une journée de vente de produits dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Vous pouvez passer vos commandes de notre fameux cochon créole que vous connaissez à l'état sauvage au Prêcheur. Vous pourrez également acheter des ignames, des patates, du miel, du manioc, les produits marqués du Parc.

Je m'en excuse auprès des collègues qui n'ont pas reçu l'information et je vais demander à ce que ce soit fait mais apparemment pour des raisons...

M. Jean MONFORT (*Président de la commission Croissance Verte*)

Cela a été envoyé.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui, mais apparemment tous les collègues n'auraient pas reçu. Ce n'est pas faute de mauvaises intentions. Madame LATOURNALD s'est consacrée à cela mais il y a eu des bugs à certains moments. Je m'en excuse auprès de vous. Mais je sais que Madame LATOURNALD a fait le nécessaire.

Collègues, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie...

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

J'ai demandé la parole, Président.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Excuse-moi, collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Ce n'est pas pour allonger le débat, je souhaiterais savoir et je pense que l'information irait également en direction des commissaires, si le matériel qui devait être restitué par l'ancien Président l'a été au niveau de la structure ? Sinon quelles dispositions nous prenons pour exiger que ce soit fait ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Oui, effectivement, le matériel a été restitué récemment accompagné d'une lettre à l'image de la personne que vous connaissez. Il y avait deux ordinateurs portables (des MacBook) et une tablette. Je crois qu'il y a un ordinateur qui était en bon état de fonctionnement, un qui présentait des dysfonctionnements. La tablette ne fonctionne pas. Elle est verrouillée, on est en train de récupérer le mot de passe. L'imprimante a

été restituée. J'ai demandé que cette imprimante et les ordinateurs soient remis aux services qui en auraient besoin.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Très bien. Merci.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Je ne l'ai pas sous la main mais à l'occasion, je vous montrerai le courrier qui accompagnait cette restitution.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, cela nous intéresserait.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Nous avons un groupe WhatsApp du Bureau, je pourrais déjà le mettre sur ce groupe WhatsApp.

M. Félix CATHERINE (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pourquoi pas.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Très bien. Madame LAMIN a levé la main.

Madame Marie-Josée LAMIN (*Commune de Saint-Joseph*)

Bonsoir. J'ai pris la réunion en cours puisque je travaillais mais juste savoir où en est le projet « Fleurissement des bourgs ».

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

C'est un projet qui est bien avancé. Nous avons reçu le courrier, Madame LAMIN, de Saint-Joseph. Ne vous inquiétez pas.

Madame Marie-Josée LAMIN (*Commune de Saint-Joseph*)

D'accord.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

C'est un projet qui est bien avancé, qui débutera au début de l'année 2021.

Madame Marie-Josée LAMIN (*Commune de Saint-Joseph*)

D'accord. C'est tout ce que je voulais savoir. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci. Je voudrais justement avant que vous ne vous déconnectiez, vous féliciter pour la tenue de ce Comité syndical puisque le dernier était très animé et malheureusement pas dans le bon sens. Il y a eu des divergences, c'est normal, c'est la démocratie qui le veut mais chacun a pu exprimer, motiver ses convictions. Dans un plus grand respect, nous avons pu mener ce Comité syndical. C'est comme cela que les choses doivent se passer. Je vous remercie.

Mme Marie-Line LESDEMA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Président, ton début n'était pas mal non plus. Un Président toujours en retard, c'était pas mal non plus.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame TOUL, je ne vous ai pas sonné ! Restez à votre place, Madame TOUL, je ne vous ai pas sonné !

(Rires au sein de l'assemblée)

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Peut-être que le contraire nous aurait étonné.

Mme Marie-France TOUL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

On était sûr que c'était bien lui.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Nous retenons qu'en son absence, nous avons eu une bonne tenue de réunion. Monsieur GUIZONNE a levé la main.

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

Bonsoir. Président, simplement pour demander pour le groupe WhatsApp, comment cela se passe ? Est-ce que tout le monde est inscrit ?

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Non, c'est un groupe WhatsApp pour les membres du Bureau.

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

D'accord.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Mais vous allez recevoir le courrier. Je vais demander à Madame LATOURNALD de vous l'adresser même à celui qui nous l'a transmis.

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

Merci beaucoup et bonne soirée.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Merci collègues. Je vous invite à venir voir ce qui se fera de bien demain au siège du Parc. Passez de bonnes fêtes de fin d'année. Respectez les mesures barrières. Revenez-nous en bonne santé en 2021. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour est épuisé. Le Président lève la séance. Il est 20 heures.

La Secrétaire de Séance,


Madame Marie-France TOUL

Le Président,


Monsieur Denis LOUIS-REGIS

